

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
  
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# Le Négociant Canadien

COMMERCIAL, INDUSTRIEL ET FINANCIER.

Vol. I.—No. 32.]

MONTRÉAL, 16 MAI, 1872.

[\$2 PAR ANNEE.

## Le Négociant Canadien

PUBLIÉ DANS LES INTÉRÊTS DU

COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE  
PARAISSANT

LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE.

Le Négociant Canadien est le seul journal de ce genre publié en langue française.

Il contiendra les informations commerciales les plus complètes. La revue sera sous la direction spéciale de M. L. E. Morin, courtier. Son expérience et les relations qu'il doit à sa position sont de sûrs garants que cette partie du journal ne laissera rien à désirer. Une remise libérale est accordée aux annonces à long terme.

Les abonnements et les annonces sont reçus au bureau du journal, No. 11 rue St. François Xavier, Bâtisse de la Gazette.

Abonnement - \$2 par an.  
Annonces - 10 cts. la ligne par insertion.

**L. E. MORIN & C<sup>ie</sup>**  
Éditeurs-propriétaires.

## JONCTION DU CHEMIN DE FER DES COMTES DU SUD-EST.

1871—Table des Heures No. 2.

Le et après le 6 NOVEMBRE 1871, les TRAINS partiront comme suit :

| ALLANT AU NORD.    |      |              |             |
|--------------------|------|--------------|-------------|
|                    | Dis  | No. 1 Malle. | No. 3 Fret. |
| Richford, Vt. .... | Dép. | A. M. 6.10   | A. M. 6.10  |
| Abercorn .....     | 23   | 6.20         | 6.25        |
| Sutton Flat .....  | 81   | 6.40         | 6.55        |
| Emerson's .....    | 111  | 6.50         | 7.15        |
| West Bromo .....   | 153  | 7.05         | 7.35        |
| Sweetsburgh .....  | 18   | 7.20         | 7.50        |
| Cowanville .....   | 201  | 7.30         | 8.10        |
| East-Farnham ..... | 21   | 7.40         | 8.30        |
| Brigham .....      | 261  | 7.50         | 8.40        |
| Farnham .....      | 291  | 7.55         | .....       |
| West-Farnham ..... | 333  | 8.10         | 9.10        |
| St. Jenn .....     | 333  | 8.45         | .....       |
| Montréal .....     | Arr. | 9.50         | .....       |

| ALLANT AU SUD.     |      |              |             |
|--------------------|------|--------------|-------------|
|                    | Dis  | No. 2 Malle. | No. 4 Fret. |
| Montréal .....     | Dép. | P. M. 3.00   | A. R. 3.00  |
| St. Jenn .....     | 4    | 4.30         | .....       |
| West-Farnham ..... | 41   | 5.15         | 10.30       |
| Farnham .....      | 41   | 5.30         | .....       |
| Brigham .....      | 71   | 5.35         | 11.00       |
| East-Farnham ..... | 91   | 5.45         | 11.20       |
| Cowanville .....   | 131  | 5.55         | 11.45       |
| Sweetsburgh .....  | 151  | 6.05         | 11.55       |
| West Bromo .....   | 18   | 6.20         | P. M. 12.10 |
| Emerson's .....    | 221  | 6.35         | 12.30       |
| Sutton Flat .....  | 251  | 6.45         | 12.50       |
| Abercorn .....     | 31   | 6.55         | 1.20        |
| Richford, Vt. .... | Arr. | 7.05         | 1.30        |

Les passagers du Train No. 1 communiquant à St. Jenn avec les Trains pour New-York, Boston, Rouse's Point, &c.

On ne change pas de Char de ou pour Montréal. Des relais attendent aux Stations à l'arrivée des Trains de Montréal pour toutes places des Cantons de l'Est.

Jusqu'à nouvel ordre, les Trains de Fret circuleront seulement les Mercredi et Samedi.

Les Passagers ont droit de circulation sur les Trains de Fret. Les Passagers des Trains venant du Nord ont droit de circulation sur les Trains allant au Sud.

A. B. FOSTER,

Gérant.

sterlee, P. Q., 2 novembre, 1872.

## LIGNE ALLAN



Sous contrat avec le Gouvernement Canadien pour le transport des MALLEES du CANADA et des ÉTATS-UNIS.

1871-72--Arrangements d'Été.

Les Lignes de cette Compagnie se composent des vapeurs suivants de première classe à plein pouvoir, construits à La Clyde, en fer à double onglin.

| Vaisseau.           | Ton. | Commandant.         |
|---------------------|------|---------------------|
| POLYNESIAN.....     | 4100 | [En construction.]  |
| CIRCISSIAN.....     | 3400 | [En construction.]  |
| MANITOBAN.....      | 4100 | [En construction.]  |
| SARMATHIAN.....     | 3600 | Capt. J. Wylie.     |
| SCANDINAVIAN.....   | 3000 | Capt. Ballantyne.   |
| PRUSSIAN.....       | 3000 | Lt. Dutton, R.N.R.  |
| AUSTRIAN.....       | 2700 | Capt. Brown.        |
| NESTORIAN.....      | 2700 | Capt. A. Aird.      |
| MORAVIAN.....       | 2850 | Capt. Graham.       |
| PERUVIAN.....       | 2600 | Lt. Smith, R.N.R.   |
| GERMANY.....        | 3250 | Capt. Trocks.       |
| GASPIAN.....        | 3200 | Capt. Ritchie.      |
| HIBERNIAN.....      | 3434 | Capt. R. S. Watts.  |
| NOVA SCOTIAN.....   | 2300 | Capt. Richardson.   |
| NORTH AMERICAN..... | 1784 | Capt. Miller.       |
| CORINTHIAN.....     | 2400 | Capt. Jas. Scott.   |
| OTTAWA.....         | 1831 | Lt. Archer, R.N.R.  |
| ST. DAVID.....      | 1650 | Capt. E. Scott.     |
| ST. ANDREW.....     | 1432 | Capt. H. Wylie.     |
| ST. PATRICK.....    | 1207 | Capt. Stephen.      |
| NORWAY.....         | 1100 | Capt. C. N. Mylins. |
| SWEDEN.....         | 1150 | Capt. Mackenzie.    |

Les STEAMERS de la LIGNE DE LIVERPOOL (faisant voile de Liverpool chaque JEUDI et de QUEBEC chaque SAMEDI, arrêtant à Loch Foyle pour recevoir à bord et mettre à terre les Mallees et les Passagers pour l'Irlande et l'Écosse) doivent être envoyés de Québec :

|                   |          |
|-------------------|----------|
| Scandinavian..... | 11 Mai.  |
| Hibernian.....    | 18 "     |
| Prussian.....     | 25 "     |
| Austrian.....     | 1er Juin |
| Sarmathian.....   | 8 "      |

Prix du Passage de QUEBEC :—

|                |             |
|----------------|-------------|
| Cabine.....    | \$70 à \$80 |
| Entrepont..... | \$25        |

Les STEAMERS de la LIGNE DE GLASGOW faisant voile de Glasgow tous les mardis, et de Québec tous les jeudis, doivent être envoyés de Québec :  
St. Andrew - - - le ou vers le 16 Mai.  
St. Patrick - - - " " 23 "

Un Chirurgien expérimenté est à bord de chaque vaisseau. Les cabines ne sont pas retenues à moins d'être payées d'avance.

Pour fret ou autres détails, s'adresser A Portland, à J. L. FARMER ou à HUGH & ANDREW ALLAN ; à Québec, à ALLAN, RAE & Co ; au Havre, à JOHN M. CURRIE, 21 Quai d'Orléans ; à Paris, à GUSTAVE BOSSANGE, 25 Quai Voltaire ; à Anvers, à AUG. SEMBRU & Co ; à Rotterdam, à G. P. IRVING & Zoon ; à Hambourg, à W. GUSON & HUGO ; à Belfast à CHARLES & MALCOLM ; à Londres, à MONTGOMERIE & GREENHURNE, 17 Gracechurch Street ; à Glasgow, à JAMES & ALEX. ALLAN, 70, Great Clyde Street ; à Liverpool, à ALLAN'S BROS., James Street, ou à

H. & A. ALLAN,

Coin des Rues Youville et Commune.

## W. & F. P. CURRIE & C<sup>ie</sup>.

100, RUE DES SŒURS GRISES,

Importateurs de Fer en Saumon, Fer en Barres, plaques de Bouillottes, Fer galvanisé, Plaques du Canada, Plaques d'Étain,

TUBES POUR BOUILLIÈRES, TUBES A GAZ,

Étain en Lingot, Rivets, Tubes Veinés  
Cuivre en Lingot, Fil de Fer, Ciment Romain,  
Cuivre en Feuilles, Fil d'acier, Do de Portland  
Antimoine, Vitres, Do de Canada,  
Zinc en Feuilles, Pointure, Tuile à Paver,  
Zinc en Lingots, Terre à briques, Vases de Jardin,  
Plomb en Saumon, Fine Covers, Dessus Chemn.,  
Rouge de Plomb, Briques abour- Fontaines,  
naises.

Blancs de Plomb. TUYAUX de DRAINAGE, Tuiles à Paver Encastrées Patent, &c. Manufacturiers de SOFAS, CHAISES, et RESORTS pour Lits. Un stock considérable toujours en mains.



COMPAGNIE DU

CHEMIN DE FER LE GRAND TRONC  
DU CANADA.

1871—ARRANGEMENTS D'HIVER.—1872

Nouveaux chars pour tous les Trains Express

LES Trains partiront maintenant de MONTRÉAL comme suit :

ALLANT A L'OUEST.

Express de Jour pour Ogdenburgh, Ottawa, Brockville, Kingston, Belleville, Toronto, Guelph, London, Brantford, Goderich, Buffalo, Détroit, Chicago et tous les points de l'ouest à ..... 8.00 A. M.  
Express de Nuit do do ..... 8.00 P. M.  
Train d'accommodement pour Brockville et les stations intermédiaires..... 4.00 P. M.  
Train Mélé pour Kingston do do 6.00 A. M.  
Trains pour Lachine à 7.00 A. M., 9.00 A. M., 12.00 (midi) 3.00 P. M., et 5.00 P. M. Le Train de 3.00 P. M. va à la frontière.

ALLANT AU SUD ET A L'EST.

Train d'accommodement pour Island Pond et les stations intermédiaires..... 7.00 A. M.  
Express pour Boston via Vermont Central..... 9.00 A. M.  
Express pour New-York et Boston via Vermont Central à ..... 3.30 P. M.  
Le train de la Malle pour St. Jean et Rouse's Point, en connection avec les trains du Stanstead, Shefford & Chambly et de Jonction des Cantons du Sud Est..... 3.00 P. M.  
Train de la Malle pour Island Pond, et les stations intermédiaires ..... 2.00 P. M.  
Malle de Nuit pour Québec, Island Pond, Gorham, Portland et Boston et les Provinces d'en Bas, arrêtant entre Montréal et Island Pond à St. Hilaire, St. Yacinthe, Upton, Acton, Richmond, Sherbrooke, Lennoxville, Compton, Montcalm et Norton Mills, seulement à ..... 10.30 P. M.

Il y aura des Chars Dorois Palais Pullman à tous les trains directs de jour et de nuit. Le bagage sera étiqueté pour tout le trajet.

Comme la ponctualité dépend des connections avec les autres lignes, la Compagnie ne sera pas responsable des Trains qui n'arriveront pas et ne partiront pas des Stations aux heures nommées.

Les steamers Carlotta ou Chase laisseront Portland pour Halifax, N. E., tous les Samedis après-midi à 4.00 heures p. m. Le confort est excellent pour les passagers et le fret.

La Compagnie Internationale des Steamers, faisant le trajet en connexion avec le Chemin de Fer le Grand Tronc, laisse Portland tous les Mardis et Jendis à 6.00 heures p. m., pour St. Jean, N. B., etc., etc.

On pourra acheter des billets aux principales stations de la compagnie.

Pour plus amples informations et l'heure du départ et de l'arrivée de tous les Trains aux stations intermédiaires et au terminus du chemin, s'adresser au Bureau où l'on vend des billets, à la Station Bonaventure ou au Bureau No. 39, Grande Rue St. Jacques.

C. J. BRYDGES,

Montréal, 31 Octobre 1871.

Directeur-Gérant.

## Distillateurs.

## DISTILLERIE DE PRESCOTT, ONT.

## AVIS AUX MARCHANDS DE SPIRITUEUX.

LES Soussignés ont le plaisir d'annoncer au Commerce qu'ils ont complètement renouvelé leurs appareils de distillation et ont introduit les améliorations les plus récentes pour la rectification des esprits de grain, et qu'ils sont maintenant prêts à exécuter les commandes qui seront adressées soit à eux directement ou à leurs agents à Montréal, pour Alcool à 65 degrés, Esprit-de-Vin à 50 degrés, Whisky de Seigle ou de Malt et Toddy Whisky.

J. P. WISER &amp; CIE.

Représentés à Montréal par

MORIN &amp; CIE.,

24 Rue St. Sacrement.



## AVIS.

AVIS est par le présent donné que la Marque de Commerce ci-dessus consistant des mots GOODERHAM & WORTS, TORONTO, avec DEUX ÉTOILES et les lettres G. & W. le tout inscrit dans DEUX CERCLES OVALES, a été adoptée par la dite Société de GOODERHAM & WORTS, et a été dûment enregistrée conformément à l'Acte sur les Marques de Commerce de 1868, dans le but de distinguer certains spiritueux et Boissons de Malt manufacturés par eux dans la dite Ville de Toronto à savoir: ALCOHOL, WHISKEY DE SEIGLE, WHISKEY DE MALT, TODDY WHISKEY, et toutes autres Boissons spiritueuses vendues par eux à Toronto, Montréal, et ailleurs dans la Puissance du Canada. La dite Marque de Commerce est brûlée sur chaque Quart ou Tonne contenant les dits Spiritueux, en la forme et manière démontrée par le dessin ci-haut.

GOODERHAM & WORTS,  
A. & A. B. CHARLEBOIS,  
Agents.

Montréal, Octobre, 1871.

## SPIRITUEUX, BIERES ET PORTER.

LES soussignés informent leurs amis qu'ils viennent de faire de nombreuses et importantes améliorations et altérations à leur Appareil de Distillerie, qui est maintenant en pleine opération et qui leur permettra, à l'avenir, de fournir toute quantité, soit en douane, soit droit payé de leurs célèbres Spiritueux, consistant en

WHISKY DE MALT  
OLD RYE WHISKY  
ESPRIT-DE-VINS 50 O.P.  
ALCOOL 66 O.P.

qu'ils garantissent être distillés des maltes et grains de la meilleure qualité.

Ils attirent aussi l'attention sur la qualité supérieure de leur célèbres Bières INDIA PALE et autres et sur leur PORTER, de cette saison, dont l'on peut se procurer n'importe quelle quantité en fûts ou bouteilles.

WM. DOW &amp; CIE.

P. S.—Le plus haut prix du marché est toujours payé pour l'Orge, le Seigle, l'Avoine et le Houblon.

## Vins d'Espagne

## IMPORTATION DIRECTE.

50 QUARTS EL DOURO (Cinq grappes).  
100 " " [Trois grappes].  
250 " "  
50 BARRIQUES } PRIORATO CATALUNA.  
25 PIPES

A Vendre par

VILLENEUVE &amp; LACAILLE

243 Rue St. Paul,  
(Bâtisse des Sœurs)  
MONTREAL.

## Marchands de Vins.

## P. POULIN &amp; CIE.,

DISTILLATEURS et FABRICANTS de COR-DIAUX, GENIEVRE (Old Tom), VINS DE GINGEMBRE, SIROPS DE FRUITS DE CHOIX, ABSINTHES, EAUX-DE-VIE, WHISKIES, &c., MARCHANDS A COMMISSION et Importateurs de VINS, SPIRITUEUX et CIGARES.

Bureau et Entrepôt: 313 RUE ST. PAUL,  
MONTREAL.

## Marchands de Tabac, Cigares, &amp;c.

## CIGARES.

### 100,000 CHEROOTS

#### DE MANILLE

A VENDRE PAR

## H. J. GEAR,

32, Rue St. Nicholas,  
MONTREAL.

## A. DUBORD &amp; CIE.

IMPORTATEURS DE CIGARES ET MANU-FACURIERS DE TABAC,

En Gros et en Détail

227 &amp; 229 RUE ST. PAUL, MONTRÉAL.

N. B.—Nous attirons l'attention spéciale du commerce sur notre tabac en poudre si avantageusement connu dans les Provinces du Canada.

## HENRY &amp; CIE.,

MANUFACTURIERS DE TABACS,  
271 RUE ST. PAUL,  
MONTRÉAL, P.Q.

## JORDAN &amp; BENARD,

Offrent en vente

QUINZE MILLIONS DE PIEDS

(15,000,000 de pieds).

DE

## BOIS DE SCIAGE

COMPRENANT

150,000 Madriers de 3 pouces  
80,000 Madriers de 2 pouces  
75,000 Madriers de 1½ pouce  
75,000 Madriers de 1 pouce  
250,000 Planches de 1 pouce.

De Pin, Pruche, Epinette et autres Bois.

100,000 pieds de Bois de charpente  
80,000 pieds de Cèdre  
1,500,000 Lattes de Pin  
Bardeaux sciés et fendus  
Coulombages, Rames, &c.

Les soussignés ont toujours en mains un grand assortiment de MADRIERS ET PLANCHES blancs et embouvetés spécialement pour la construction d'HABITATIONS, PLANCHERS, COUVERTURES, CLOTURES, &c., et enfin tout ce qui a rapport aux bois de sciage.

Avant de donner aucun ordre ailleurs, les personnes désirant faire quelque achat de la sorte, auraient tout avantage de visiter notre immense stock et notre grand approvisionnement de Bois de Sciage, Charpente, Cèdre, etc., propre à toutes sortes de travaux, nos PRIX étant EXTREMEMENT REDUITS et défiant toute compétition.

Bois débité, brut et Cèdre scié sur commande.

## JORDAN &amp; BENARD.

322, rue Craig, coin de la rue St. Denis, (Carré Vigor).

Nos. 1 et 19, rue Notre-Dame,  
Rue Water, coin des rues Barclay & Brocks.

## Marchands de Cuir.

## LA SEMELLE PATENTÉE

DR  
NOÉ BELHUMEUR,

POUR PRÉSERVER de l'HUMIDITÉ et du FROID, DES RHUMES DE GORGE ET DE POITRINE, cet article est indispensable à tous et spécialement aux invalides, aux convalescents et aux personnes de FAIBLE CONSTITUTION. C'est le seul préservatif efficace qui existe. En vente chez tous les marchands de chaussures.

## CHARLES ALEXANDER &amp; FILS,

[ÉTABLIS EN 1842.]

CONFISERS EN GROS  
FABRICANTS DE

Gâteaux raffinés à la vapeur, Gum Drops, Gâteaux à la crème, Fruits cristallisés, Fournitures de Pharmaciens en magasin et suites à ordre.

AUSSI,

Gâteaux ornés pour les Mariages, Fleurs Magnifiques, Boîtes de Manufacture Anglaise, Allemande et Française, Papier garni de frange et de Motifs, Cornets d'abondance.

387 et 391, Rue Notre-Dame.

## MARMALADE.

Caisse de Marmalades de Dundee, de Keller, en pots de 1 lb.

Marmalade de Dundee de Keller en pots de 14 lbs.

AUSSI

Marmalade de Chas. Alexander & Fils, [fabriquée en Mars] en pots de 1 lb.

Marmalade de Chas. Alexander &amp; Fils, en pots de 10 lbs.

EN GROS OU EN DETAIL.

CHAS. ALEXANDER & FILS,  
RUE NOTRE-DAME, MONTREAL.ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE  
1869.

## DANS LA COUR SUPERIEURE.

CANADA } Dans l'affaire de  
Province de Québec, }  
DISTRICT DE MONTREAL. }

LOUIS PERRAULT

ET DE

CHARLES OVIDE PERRAULT,

Tous deux Imprimeurs et Éditeurs de la Cité de Montréal, tant individuellement que comme ayant fait affaires comme tels en société à Montréal, susdit sous la raison sociale de "Louis Perrault & Cie."

Faillite.

Les soussignés ont déposé au Greffe de cette Cour un acte de composition et de décharge exécuté par leurs créanciers; et Vendredi, le dix-septième jour du mois de Mai prochain, ils s'adresseront à la dite Cour pour obtenir une ratification de la décharge par là effectuée, tant individuellement que comme ayant été en société sous la dite raison sociale. Montréal, le vingt-et-unième jour de Mars 1872.

LOUIS PERRAULT.

CHARLES OVIDE PERRAULT.

Par leur Procureur ad litem, P. R. LAFREYNE.

## Dissolution de Société.

La société qui existait ci-devant entre les soussignés comme Marchands-Epiciers, sous la raison sociale de SENECAL, CADIEUX & JOLY, a été dissoute de consentement mutuel le 1er Janvier dernier.

M. L. H. SENECAL reste en possession du stock et des livres. Il est seul chargé du règlement des affaires de la dite société.

L. H. SENECAL,  
PIERRE JOLY.

## AVIS.

En référence à l'annonce ci-dessus, je soussigné profite de cette occasion pour offrir à mes amis et au public mes sincères remerciements pour l'encouragement qui m'a été accordé jusqu'à ce jour, et je les informe que je continuerai le même commerce que ci-devant dans les magasins No. 244 rue St. Paul et Nos. 203 et 213 rue des Commissaires, sous les noms et raison de PIERRE JOLY & CIE., et j'aurai continuellement en main un assortiment choisi d'épicerie, vins, liqueurs, tabac, cigares, farine et provisions, que je vendrai au plus bas prix du marché.

PIERRE JOLY,

Ci-devant de la maison Sénécal, Cadieux &amp; Joly.

Librairie et Relleure.

LIVRES.

Chemins (les) de Fer français par V. Bois, in-12 br. 30c.  
 Chemins (les) de Fer par A. Guillemin, ill. de 3 vignettes in-12 br. 55c.  
 Clef (la) de la Science ou les phénomènes de tous les jours expliqués par le Dr Brewer, revu et corrigé par l'abbé Moigno, in-12 br. 88c.  
 Cours d'Economie industrielle, recueilli et publié par E. Thévenin, 7 vols in-12 br. 2.10c.  
 Entretiens populaires, publiés par E. Thévenin, 8 vols in-12 br. 2.40c.  
 Economie (l') politique ramenée aux principes du Christianisme, par le Dr H. Olivier in-18 br. 15c.  
 Guerre (la) de Sept Mois, résumé des faits militaires et des documents officiels relatifs à la guerre de 1871-74, par M. T. de Saint-Germain, in-12 br. 65c.  
 Mémorial du Siège de Paris, par J. d'Arsac, in-12 br. 1.00c.  
 Mes Impressions et Confidences d'aumonier des prisonniers en Allemagne et en Suisse, par le R. P. Dufor, in-12 br. 50c.  
 Premières Notions d'Economie politique sociale ou industrielle, par Joseph Garnier, in-12 br. 60c.  
 Traité élémentaire d'Economie politique, par le Dr H. Olivier, in-12 br. 63c.  
 Traité de l'Or, monographie, histoire naturelle, exploitation, statistique, son rôle en économie politique et ses divers emplois, par M. Landrin, in-12 br. 40c.  
 En vente à la librairie  
**J. B. ROLLAND & FILS,**  
 12 et 14 Rue St. Vincent.

**CHARLES PAYETTE,**  
 LIBRAIRE-RELIEUR,  
 250 — RUE ST. PAUL — 250  
 Vis-à-vis la Rue St. Vincent,  
 MONTREAL.

Courtiers.

**MORIN & CIE.,**  
 Courtiers et Commissionnaires,  
 POUR L'ACHAT ET LA VENTE DE  
**COMESTIBLES,**  
**EPICERIES,**  
**SPIRITUEUX,**  
 ET  
**DENREES COLONIALES.**  
**AGENTS POUR LA**  
**Distillerie de Prescott.**  
 No. 2A RUE ST. SACREMENT,  
 MONTREAL.

**A. & A. B. CHARLEBOIS.**  
 COURTIERS de DENREES COLONIALES,  
 et  
 AGENTS POUR LA DISTILLERIE,  
**GOODERHAM & WORTS,**  
 TORONTO,  
 16, RUE ST. SACREMENT,  
 MONTREAL.

**J. P. COX,**  
 COURTIER EN THE,  
 HUILES,  
 EPICERIES,  
 et  
 DENREES COLONIALES  
 Coin des rues  
**ST. SACREMENT ET ST. NICHOLAS,**  
 MONTREAL.

**D. P. BEATTIE,**  
 NEGOCIANT ET COMMISSIONNAIRE,  
 MARCHAND EN GROS DE  
**THE, SIROP ET MELASSE,**  
 Seul Agent pour la Puissance du Canada de  
 Messrs. OFFLEY, CRAMP & FORRESTER, OPORTO.  
 " CRAMP, SUTER & CIE., CADIZ.  
 " FORRESTER & CIE., BORDEAUX.  
 Agent pour la Tannorie de New Glasgow JOHN HALL  
 & FILS, Manufacturiers de CUIR A SEMELLE.  
 17 Rue St. Sacrement,  
 MONTREAL, P.Q.

Courtiers.

AUX MARCHANDS.

Le soussigné se chargera de la vente et de l'achat de tous espèces de grains et de sol à commission, moyennant 2 par 100.  
 Remises faites sans retard dans tous les cas.  
 P. RIVARD,  
 No. 64 Rue St. Gabriel, Montréal.

Importateurs de Nouveautés.

PRINTEMPS 1872

MARCHANDISES SECHES EN GROS.

UN assortiment complet de Marchandises de nouveautés, de goût et d'étape, comprenant  
 Le célèbre alpaca noir

"Beaver Brand,"

Soies noires

et étoffes à robes en grande variété, chez

**OGILVY & CIE.,**

MONTREAL.

**THOMAS, THIBAudeau & CIE.**  
 IMPORTATEURS DE MARCHANDISES SECHES  
 En Gros Seulement, No. 330, Rue St. Paul.

THOMAS, THIBAudeau & CIE. Montréal,  
 THIBAudeau, THOMAS & CIE. Québec, MONTREAL.  
 THOMAS & THIBAudeau, Manchester.

S. GELINAS,

IMPORTATEUR,

No. 256 RUE ST. PAUL,

Troisième porte de

M. AMABLE PREVOST,

MONTREAL.

FRANCŒUR & GIROUX,

IMPORTATEURS

DE

NOUVEAUTÉS FRANÇAISES,

ANGLAISES

et

AMERICAINES.

7 & 9, RUE ST. LAURENT,

MONTREAL.

Fabricants de Chaussures.

N. VALOIS & CIE.,

MANUFACTURIERS ET MARCHANDS DE  
 CHAUSSURES, EN GROS,  
 26 ET 28 PLACE JACQUES CARTIER,  
 MONTREAL.

NARCISSE VALOIS.

JUDE VALOIS.

G. BOVIN,

FABRICANT DE CHAUSSURES

EN GROS

No. 300 Rue St. Paul, MONTREAL,

Vend à meilleur marché, pour argent comptant, que partout ailleurs.

Une visite de la part de messieurs les marchands est respectueusement sollicitée dans notre intérêt mutuel.

**L. N. A. RITCHEOT**

MARCHAND TAILLEUR

184, Rue Notre-Dame, 184

MONTREAL.

Société de Construction  
**METROPOLITAINE.**

Le livre d'Actions de cette société a été déposé entre nos mains et sera ouvert aux souscripteurs le et après le premier Mars prochain.

ALFRED BRUNET,

Montréal, 26 Février, 1872.

Importateurs de denrees coloniales.

**T. & F. ROSS & CIE.**

33 RUE ST. SACREMENT,

IMPORTATEURS DE THE

ET

Autres denrees Coloniales.

EN MAGASIN,

8,000 BOITES THE

DERNIERE RECOLTE

ET

UN ASSORTIMENT GÉNÉRAL

**D'EPICERIES.**

J. HUDON & CIE.,

IMPORTATEURS ET MARCHANDS  
 de  
 DENREES COLONIALES, VINS, SPIRITUEUX  
 et COMESTIBLES.

Agents pour la célèbre Eau-de-Vie GIRAUD FRÈRES.  
 246, RUE ST. PAUL, et  
 199 et 201 DES COMMISSAIRES,  
 MONTREAL, P.Q.

GAUTHIER, MAYRAND & CIE.

IMPORTATEURS DE  
 VINS, SPIRITUEUX, EPICERIES,  
 MARCHANDS DE

FARINE,

LARD,

SAINDOUX, etc.

274 et 281, Rue Des Commissaires,  
 MONTREAL.

GAUCHER & TELMOSSÉ,

IMPORTATEURS DE  
 DENREES COLONIALES,  
 VINS ET SPIRITUEUX,

MARCHANDS DE  
 FARINE, LARD, SAINDOUX, etc., EN GROS  
 No. 200 Rue St. Paul et 161 Des Commissaires,  
 MONTREAL.

G. G. GAUCHER.

L. W. TELMOSSÉ.

SENECAL, CADIEUX & FILIATRAULT,  
 IMPORTATEURS,  
 MARCHANDS D'EPICERIES,

VINS,

LIQUEURS, et  
 PROVISIONS

278, RUE ST. PAUL, et  
 225 et 227, DES COMMISSAIRES,  
 MONTREAL, P.Q.

DESMARTEAU & CIE.

IMPORTATEURS DE  
 VINS, LIQUEURS,  
 EPICERIES, etc., EN GROS

231 et 233 Rue Des Commissaires,  
 MONTREAL.

O. MELANÇON.

MARCHAND-EPICIER,

191 RUE ST. PAUL, MONTREAL.

LA MEILLEURE POUDE A BOULANGER  
 QUI EXISTE.

**THE COOK'S FRIEND**

Est la seule originale et authentique.  
 ELLE NE DESAPPOINTE JAMAIS.  
 Vendus par tous les Epiciers.

## REVUE COMMERCIALE

Pour la semaine finissant le 15 Mai 1872.

L'activité que nous avons signalée dans les affaires commerciales la semaine dernière n'a pas eu de solution de continuité. Au contraire le *crescendo* augmente à mesure que nous avançons dans le mois et le volume des affaires ne subit que quelques instants de calme quo par le manque de la marchandise et de retard dans l'arrivée des vaisseaux. De très fortes affaires ont été conclues pendant la huitaine, et toutes les branches de commerce ont participé au mouvement général, mais la hausse n'a été marquée sur aucune marchandise autant que sur le blé et sur les farines. Il faut dire que les marchés de Liverpool et de Chicago ont battu la marche et que la longue stagnation dont le commerce a souffert a fait place à une recrudescence qui fait oublier le calme qui a prévalu pendant longtemps. De Liverpool, depuis quelque jours, chaque dépêche nous apporte une nouvelle hausse, le marché français s'est par contre réveillé. Chicago n'a pas voulu rester en arrière, et Montréal, New York et les autres ports d'expédition, lui marchent sur les talons. Voilà pour le blé et les farines. Les grains grossiers n'ont pas encore été affectés autant que nous aurions pu avoir lieu d'espérer par la hausse sur le blé, mais il est assez probable que leur tour va venir bientôt. A Chicago, le maïs est en hausse. Sur notre place, les détenteurs d'avoine refusent de vendre aux cours de la semaine dernière, et les pois ont subi une hausse très marquée. Seul, l'orge ne paraît pas attirer la moindre attention. Les grains, particulièrement celle de trèfle et de mil ont été en grande demande, et les stocks en disponible sont aujourd'hui très réduits, tandis qu'à la campagne ils sont parfaitement nuls. La demande pour les comestibles particulièrement pour les viandes salées dépasse de beaucoup les offres, et les stocks sont très réduits et par conséquent très fermement tenus. Nous signalons quelques arrivages de lard du Haut-Canada qui auront l'effet d'approvisionner quelque peu le marché en attendant les lots sous voile qui viennent de Chicago. Le marché est mal approvisionné d'épicerie et les stocks en disponible sont en conséquence fermement tenus. Les produits chimiques, les sucrés, le riz, quelques spiritueux, les fruits secs manquent à un degré considérable. Les ferronneries commencent à arriver, mais presque tout ce qui débarque des vaisseaux qui sont arrivés et arrivent a été vendu sous voile. Le commerce de nouveautés a été très actif, et de fortes quantités de marchandises ont été écoulées depuis l'ouverture de la navigation. La demande de fret était si forte que la Compagnie du Richelieu a dû venir en aide avec les vapeurs *Montréal* et *Québec* aux batons qui font le service des ports intermédiaires.

L'annonce que Sir Francis Hincks a fait en chambre qu'il proposerait prochainement un bill pour abolir les droits sur le thé et le café, droits que le gouvernement des Etats-Unis ont rappelés, a arrêté le mouvement des affaires dans ces denrées coloniales; néanmoins, le surplus des recettes du revenu public sur les dépenses l'année dernière, a jeté de l'eau froide sur les spéculations qui ont coutume d'avoir lieu lorsque le public s'attend à des changements dans les droits. Le commerce de tabac dans la crainte de nouveaux droits, a payé de forts montants pour libérer les stocks en entrepôt. Les droits sur les spiritueux domesti-

ques ont été acquittés à un assez fort montant. On n'a pas vu néanmoins se renouveler les spéculations qu'on avait vues les années passées sur ces articles.

Les vaisseaux d'outre-mer commencent à arriver en plus grand nombre, et déjà, il en est qui sont repartis après avoir pris leur chargement. Les vaisseaux de Londres, Bordeaux et de Marseille sont anxieusement attendus. Le cabotage est occupé au possible. La demande pour les goëlettes pour les provinces maritimes et Québec, est très active, et le taux de fret très rémunérateur. On se plaint beaucoup du tarif des remorqueurs de la Compagnie du St. Laurent. En vertu d'une amalgamation entre les différentes compagnies, il n'y a pas cette année d'opposition, et le résultat a été une augmentation très considérable dans le taux du tonnage. Des monopoles de cette sorte sont de nature à donner un mauvais nom à la navigation du St. Laurent.

**FARINES.**—Dans notre dernière revue, nous avons laissé le marché tendant fortement à la hausse; le lendemain nous constatons une avance de 10c à 20c par baril sur les cours de la veille. Le blé se cotait à Chicago de \$1.57 à \$1.57½ pour livraison sur juin, et Liverpool signalait une hausse de 6d à 1s par baril sur les farines. de 2d à 4d sur le blé, et de 4d sur le maïs. Cette hausse eut un effet marqué sur notre place, de là, la hausse de 10c à 20c sur les farines avec de nombreuses transactions, tant pour la consommation que pour l'exportation. On signalait entre autre placement un lot de 1000 barils de Fancy à \$7, une partie superfine du canal Welland en disponible à \$6.80, plusieurs ceuts barils d'extra de \$7.25 à 7.30, de farine forte pour boulangerie à \$6.90, \$7, \$7.15, \$7.25; d'ordinaire du Canada de \$6.60 à \$6.80; du No. 2 de \$6.25 à 6.40. La demande pour la farine en sac était active à \$3.35. Samedi, le 11, le télégraphe nous signalait une nouvelle hausse de 2c à 4c sur le blé dans l'Ouest, de 1d à 2d à Liverpool, et de 3d sur le maïs. Cette hausse donnait un surcroît de fermeté aux farines sur notre place et on constatait une nouvelle hausse de 10c à 15c sur les cours du jour précédent. Les transactions étaient néanmoins moins nombreuses; elles ne sont pas ordinairement considérables le samedi. Les farines extra et fancy étaient rares, et les transactions se renfermaient principalement dans les superfines de \$5.80 à 6.90. La boulangerie opérait assez régulièrement dans les farines fortes à \$7.00, \$7.15, et \$7.17½, selon qualité, et on signalait plusieurs ventes de farine en sac à \$3.40.

Le 13, le marché était passablement calme, nonobstant une nouvelle hausse de 1 d. sur les blés blancs et rouge, et de 3 d. sur le maïs à Liverpool, et l'établissement d'une hausse de 10 c. par baril sur notre place. On rapportait les ventes suivantes: 2000 barils superfine meunerie urbaine à \$6.90, un lot superfine du Canada au même prix, et environ 1000 barils superfine ordinaire de \$6.90 à \$6.90½. La farine en sac était fermement tenue de \$3.40 à \$3.45 par 100 lbs. Les dépêches de Chicago du 14, nous annonçaient beaucoup d'irrégularité dans le blé, et constatait une baisse de 2 c. à 4 c. sur les cours du jour précédent. A la halle aux blés les transactions n'avaient pas grande importance. Les superfines étaient quelque peu plus faibles; mais les autres qualités n'offraient aucun changement. On signalait la vente de 1000 barils superfine Canal Welland en disponible à \$6.85. Le 15, le marché clôturait aux cours de notre tableau de prix courants:

## Stock de Farine et de Céréales en Magasin.

|                | 15 mai 1872 | 1er mai 1872 | 15 mai 1871 |
|----------------|-------------|--------------|-------------|
| Blé.....       | 179031m.    | 152954m.     | 234427m.    |
| Maïs.....      | 179292m.    | 145130m.     | 17270m.     |
| Pois.....      | 49715m.     | 71064m.      | 1400m.      |
| Avoine.....    | 56170m.     | 54970m.      | 12150m.     |
| Orge.....      | —           | —            | —           |
| Seigle.....    | 300m.       | 340m.        | —           |
| Farine.....    | 730036bl.   | 63501bl.     | 134737bl.   |
| do do seigle.. | —           | —            | 1300bl.     |
| do d'Avoine..  | 49bl.       | 50bl.        | 508bl.      |
| do do Maïs..   | 75bl.       | 150bl.       | 51bl.       |

A part celle en débarquement au Canal.

**Blé.**—Le marché au blé, en sympathie avec les marchés étrangers a été actif depuis notre dernière publication, et on signale plusieurs transactions importantes. Vente d'une cargaison de blé du printemps du Haut-Canada à \$1.53 en disponible et d'une partie à \$1.56. Le blé blanc en magasin trouvait preneur à \$1.60, auquel prix on signale des ventes importantes.

Les nouvelles défavorables de Chicago ralentit plus tard l'ardeur de la spéculation qui déserta le marché.

**Maïs.**—Nous n'avons que peu de transactions à signaler dans le maïs en conséquence de la divergence d'opinion entre vendeurs et acheteurs. Les détenteurs étaient fermes dans leur demande de 62½ par 56 lbs sous voile, les acheteurs offrant 61c.

**Pois.**—Les pois acquièrent de jour en jour plus de fermeté. Quelques lots de choix d'Ontario ont trouvé preneurs à 95c. Les cours ordinaires pour provenance de la province de Québec sont de 90c à 91 par 63 lbs.

**AVOINE.**—On remarque beaucoup de fermeté dans ce céréale, qu'on cote de 34c à 36c par 32 lbs.

**ORGE.**—Aucune opération tant soit peu importante à signaler. Les cours de la semaine dernière se continuent sans changement.

**GRAINE DE MIL.**—La demande pour cette graine que nous avons signalée la semaine dernière se maintient, et tout ce qui s'offre trouve des acheteurs de \$2.60 à \$2.70 pour 45 lbs. Le stock commence à être épuisé et il serait très difficile de remplir une commande un peu considérable. La demande provient du marché local, étant nulle pour l'exportation.

**GRAINE DE TRÈFLE.**—De fortes quantités ont changé de main pendant la huitaine qui vient de s'écouler, et on signale plusieurs ventes de 9½ à 9½ pour le trèfle rouge.

**GRAINE DE LIN.**—Plusieurs petits lots sont arrivés par les vapeurs de la Compagnie du Richelieu et ont été acceptés à \$1.55 par 60 livres.

**GRAINE DE TRÈFLE BLANC.**—Manque complètement.

**GRAINE DE JARDINS.**—Les entrepôts des grainetiers ne désemplissent pas, et le personnel de ces établissements est constamment occupé au possible à remplir les nombreuses commandes qui leur arrivent de toutes les parties du pays. Le commerce de graines a pris une extension considérable dans notre ville et nous sommes heureux de constater les brillantes affaires que font nos grainetiers.

**LARD EN BARIL.**—Le stock de lard en baril s'est écoulé rapidement pendant la huitaine qui vient de se terminer, et le mess du Canada est en conséquence fermement tenu à \$15.50. Les ventes pendant la semaine ont dépassé 400 barils principalement pour la consommation et les provinces maritimes. Le mess mince commence à être plus recherché, et on signale une hausse de 25c par baril, clôturant en disponible à \$14.25. Les qualités inférieures sont aussi en meilleure demande, mais la modicité des stocks restreint le volume des opérations. Les recettes de la province d'Ontario ont augmenté

depuis quelques jours, néanmoins la demande régulière ne permet pas d'accumulation.

**BEURRE.**—Le beurre nouveau commence à faire son apparition sur nos marchés et est immédiatement accaparé par les détailliers de durées de 17c à 20c par livre. Le vieux beurre est de défaut très difficile et à des prix qui laissent de fortes pertes aux détenteurs. Il n'est guère vendable que comme *grease*.

**SAINDOUX.**—Nous signalons une hausse de un demi centin sur le saindoux en tinette. La demande pour la consommation est régulière à 10½c. La demande pour l'exportation est calme.

**JAMBONS.**—Les stocks de jambons fumés des salaisons locales sont très réduits et s'écoulent rapidement à 10½c, tandis que ceux d'Ontario commandent 12 à 12½c par lb. Il existe une bonne demande pour exportation, et on signale des ventes assez importantes à 11c pour exportation en Angleterre.

**FROMAGE.**—Bien que nous n'ayons pas d'opérations importantes à signaler, que la modicité des stocks empêche de conclure, la consommation opère assez libéralement de 14c à 15c par livre pour les qualités désirables.

**NOUVEAUTÉS.**—Nos maisons d'importation canadiennes ont été fort occupées pendant la huitaine. Les acheteurs de la campagne continuent à se présenter en grand nombre et empletent libéralement, tandis que le commerce de demi-gros de la ville repart de nouveau sur le marché pour réassortir les stocks. La spéculation continue toujours à chercher les étoffes en laine propres au commerce de l'autonne et à les accaparer à des cours en hausse avec l'espoir d'une revente à bon profit. Il se rencontre maintenant peu de lots de bonne défaitte, de sorte que les opérations de la spéculation ne sont pas considérables.

Nous n'avons aucun changement bien nouveau à signaler dans les prix qui restent à peu près les mêmes que la semaine dernière. La demande est très active pour les tweeds canadiens. Le bon goût des patrons leur donne une préférence assez marquée sur les tweeds étrangers et le commerce de demi-gros et de détail en ont écoulé de fortes quantités. De grands contrats ont été conclus pour les étoffes d'autonne, et les manufactures sont en pleine opération. Les cotons sont toujours fermement tenus. Dans les articles de blanc, les affaires sont régulières et calmes dans les tissus légers, la température étant trop froide pour les favoriser. Les indiennes Dolly Varden ne s'écoulent pas promptement dans le commerce de détail. La mode n'en est pas encore établie parmi nous, et nous ne voyons que peu de notre beau sexe revêtu de ces indiennes qui ressemblent à l'indienne à meuble qui avait presque disparue, mais dont la génération actuelle qui a atteint la quarantaine se souvient encore comme ayant fait l'orgueil jadis des maisons bien montées. Dans quelques campagnes on voit encore des rideaux patrons Dolly Varden, des couvertures de fauteuils et quelques autres couvertures d'ameublement. Leur introduction n'est qu'une question de temps, comme l'a été l'introduction des crinolines, des chignons et de plusieurs autres ornements qui font l'orgueil des femmes.

**Coton bruts.**—Nos échanges de New York et de Boston signalent une demande calme pour les cotons bruts. Les détenteurs ne font cependant aucune concession pour activer la vente et même pour les qualités de choix, on accuse

plus de fermeté. Les basses qualités sont complètement négligées.

Il se fait actuellement une révolution dans le commerce de coton qui aura probablement son effet en temps et lieu, et dont la spéculation saura profiter dans plus d'une occasion : c'est l'offre par dépêche télégraphique de 3000 ballots de coton livrable à bord d'un steamer à Bombay qui sera expédié sur Londres, New York ou quelque port de la Baltique. On ne sera plus maintenant dans l'attente pendant plusieurs mois pour connaître le résultat de la récolte dans les Indes, qui ne seront plus pendant des mois à attendre les nouvelles des grands marchés consommateurs. Bombay comme New York saura au jour le jour les fluctuations des marchés de Londres, Liverpool, Havre et Marseille, les cours des marchés de New York, Nouvelle Orléans ou autres ports importants de l'Amérique.

A New York, on cote comme suit : 23½ c. pour livraison sur Mai, 23½ c. Juin, 23½ c. Juillet, 21½ c. Septembre et 20 c. Octobre.

**Laine.**—Le marché paraît avoir atteint son point culminant. La spéculation s'est retirée du marché et les manufacturiers n'achètent qu'au fur et à mesure de leurs besoins journaliers. Le haut prix de la laine ne laisse aucun profit aux articles manufacturés aux cours actuels. Nous n'avons aucune opération importante à signaler sur notre place. Notre marché est aujourd'hui mal approvisionné, mais on attend de jour en jour deux cargaisons de laine du Cap de Bonne Espérance, qui l'approvisionneront suffisamment pour les besoins actuels.

A Toronto on signale quelques ventes de laine du Canada à 55 c avec demande régulière à ce prix. A New York, les manufacturiers n'achètent qu'au jour le jour et n'opèrent que sur une petite échelle. Là aussi on se plaint que le prix des articles manufacturés ne laisse aucun profit. Les détenteurs ne font néanmoins aucune concession et ont toujours l'espoir d'écouler leurs stocks assez avantageusement. Les nouvelles du Texas et de la Californie leur sont favorables, les cours de ces marchés étant plus élevés qu'à New York. On cote toisons médium en suint 60 c. étirée 72 c. à 78 c., Amérique Méridionale, médium 56 c. à 57 c., laine du Cap 45 c. à 48 c., Sentari 52½c.

**Cuir.**—Les affaires dans cette branche sont régulières. Les stocks sont amples et les détenteurs ont fait quelques légères concessions pour effectuer le placement de lots importants. La demande pour le cuir à empeignes est sans grande importance et il existe beaucoup de divergence d'opinion entre détenteur et acheteur. Le cuir à harnais a trouvé preneurs à de légères concessions sur les cours réguliers. Nous n'avons rien de bien nouveau à signaler dans les autres sortes.

**Chaussures.**—Nous avons constaté beaucoup d'activité dans le commerce de chaussures. Les cours restent les mêmes que la semaine dernière (Voir tableau de prix courants).

**Épicerie.**—Le marché aux épicerie est très actif, mais le manque de marchandises en disponible retarde beaucoup les opérations. De fortes quantités de denrées coloniales ont été vendues sous voile, et les vaisseaux d'Europe sont anxieusement attendus pour remplir les commandes et compléter l'assortiment des stocks qui sont généralement très incomplets.

**Café.**—Il y a une réaction très marquée dans les cours des cafés dans les Etats-Unis et en Europe. Néanmoins, l'abolition des droits a ar-

rêté partiellement la baisse qui s'établissait. Les détenteurs commencent à perdre confiance et sont disposés à réaliser aux cours du jour plutôt que de courir le risque d'une nouvelle réaction que l'abolition des droits pourrait leur rendre favorable. Nous référons à notre tableau de prix courants pour les prix à la clôture.

**Drogues et produits chimiques.**—La grande demande pour les produits chimiques que nous avons signalés dans nos précédentes revues diminue sensiblement, et le marché est moins ferme pour certaines qualités. Le sel de soude est moins ferme, et les détenteurs feraient des concessions sur les lots en débarquement. Le carbonate de soude est toujours fermement tenu de \$5.25 à \$5.37½ par baril. Le salpêtre souffre à \$11.00 par baril. Nous n'avons connaissance d'aucune vente bien importante. Le borax commande de 25 c. à 27 c. par lb., selon l'importance des lots. On cote la couperose 90 c. à \$1.00 par 100 lbs. en débarquement. On signale quelques placements de soufre en cemon à \$3.00 pour 100 lbs.

**Épices.**—Le marché est très mal approvisionné d'épices. Le poivre noir et les noix de muscades manquent. Heureusement que des approvisionnements vont arriver sous peu. Le clous de girofle est en légère demande de 10c. à 11 c pour fortes quantités. On offre du poivre sous voile à 16 c. Il existe une demande régulière pour la moutarde de Coleman à 17 c. par lb. Les marinades commencent à manquer et celles en disponible commandent des prix en hausse sur les cours déjà signalés. Les marinades de Wix et de Cross & Blackwell manquent complètement, et les stocks des détailliers sont réduits en minimum.

**Fruits.**—Le mouvement de hausse qui s'est établi sur les fruits semble subir un moment d'arrêt sans que nous ayons pourtant de réaction à signaler. Les détenteurs de raisins de Valence tiennent leurs stocks de 6½ c. à 6¼ c. et les écoulent en grands lots à ces prix. Cette qualité de raisin commence à se faire rare; la demande dépasse de beaucoup les offres, et nous aurions probablement à enregistrer une nouvelle hausse si les vaisseaux avec l'importation du printemps n'étaient pas sous la main. Les vieux raisins sur couchés attirent l'attention du commerce. La hausse sur les fruits secs à New York réagit favorablement sur les stocks notre place. On cote les sur-couchés 1870 \$1.35 par boîte; ceux de la dernière récolte commandent de \$1.80 à \$1.90. Les amandes sont plus recherchées. Le commerce de demi-gros a fait de nombreux achats aux cours de notre liste de prix courants. On cote les pruneaux en baril 6 c. à 6¼ c. Les figues sont comparativement négligées de même que les noix de l'importation de 1871.

**Huiles.**—Le marché aux huiles est calme pour la demande régulière. La spéculation semble vouloir encore se recueillir en présence des nouvelles défavorables des pêcheries. Les huiles de loup-marin n'ont pas reculé quoique nous n'ayons aucune opération importante à signaler. L'huile de morue est en demande pour la consommation à une hausse de deux à trois centins sur les cours du commencement du mois. On la cote aujourd'hui 55 c. L'huile brune de loup-marin manque. On cote blanche (nouveau procédé) 68 c. à 70 c., blanche ordinaire 65 c. à 67 c., paille 60 c. à 62½ c. L'huile de lin bouillie est en bonne demande pour la consommation à 80 c. L'huile de ricin est fermement tenue à 15 c., avec forte tendance à la

hausse. L'huile d'olive est en légère demande de \$1.05 à \$1.10.

**MELASSE.**—Le marché à la melasse n'offre aucun changement important. Le calme se continue et les cours restent les mêmes que signalés dans nos revues du commencement du mois.

**RIZ.**—Demande active pour les riz en disponible dont les stocks sont très réduits, si réduits que c'est avec difficulté que la moindre commande de demi-gros peut être exécuté. On signale plusieurs transactions dans le bon grain sous voile de \$4.20 à 4.30. En disponible, les qualités inférieures commandent de \$4.30 à \$4.40, le beau grain Arracan ou Rangoon trouve preneur à 4.50 par 100 lbs.

**SAL.**—La demande commence à se réveiller pour le gros sel de Liverpool et le factory filled. Le sel de Goderich est aussi en bonne demande. On cote le sel de Liverpool en sac 72½c, le fin 70c à 75c, le factory filled \$1.60, et celui de Goderich par quantités de 100 barils à \$1.25 et 1.40 en moindre lots.

**SPIRITUEUX.**—Nous signalons une demande active pour les genièvres et les spiritueux domestiques particulièrement l'esprit de vin de Wisner et de Corby qui ont été en forte demande pendant la huitaine. L'esprit de vin de Gooderham et Worts a été aussi en bonne demande et ventes ont été beaucoup plus fortes qu'au commencement du mois. Le genièvre disponible, tant en bouteilles qu'en futs, a été très recherché, particulièrement les caisses vertes. Les rouges sont moins recherchées. En caisses vertes, le volume des transactions a été limité que par l'absence du stock en disponible et on signale des placements de DeKuyper de \$3.45 à \$3.50, de Houtman à 3.25. En futs, le De Kuyper en disponible est recherché à \$1.32½, tenu à \$1.35 sous voile. Le marché clôture avec tendance à la hausse. Les cours des spiritueux domestiques n'offrent aucun changement. On constate des placements très importants d'eau de vie en caisse de Henessey à prix tenu secret. Le rhum de la Jamaïque et de Demarara est plus actif. On cote le premier \$2 10 à \$2.20 et le dernier de \$1.65 à \$1.75 par gallon de la force de 16 degrés.

**SUCRE.**—Notre marché au sucre tend fortement à la hausse par suite de celle qui s'est établie depuis une quinzaine de jours sur la place de Glasgow, de la Havane et de New York. La livraison des lots qui ont été vendus sous voile en avril et au commencement du mois a commencé et se poursuit au fur et mesure de l'arrivée des vaisseaux. Le marché est mieux approvisionné aujourd'hui qu'il ne l'était la semaine dernière, néanmoins il faut voir une hausse d'au moins un quart de centin par livre. Nous signalons un bon mouvement d'affaires, particulièrement de roventes au commerce de demi-gros. Les transactions conclues ont eu lieu particulièrement dans les sucres blonds de Glasgow de \$9.75 à 10.25 par 100 lbs. Nous n'avons pas connaissance d'aucune affaire dans les sucres de Cuba. Le commerce de détail et de la consommation opère assez régulièrement dans les sucres blancs et jaunes des raffineries locales à des cotes irrégulières et suivant les échantillons. Les blancs n'offrent aucun changement sur les cours signalés la semaine dernière. Dans les sucres bruts pour raffinerie, il s'est fait peu ou point d'affaires, la raffinerie n'opérant pas sur notre place pour le présent.

A New York l'amélioration signalée dans notre dernier numéro se maintient. Le marché des sucres bruts est très bien tenu, et sa situa-

tion paraît meilleure qu'elle ne l'avait été depuis le 1er janvier. Les arrivages excèdent encore le mouvement de la demande, et le stock s'est accru, mais sans que les importateurs se montrassent disposés à presser les ventes. Les avis de Cuba sont très favorables au maintien des prix actuels.

Les importations à New York depuis le 1er janvier au deux mai, ont été de 14,767 caisses Havane, 15,154 boucauts Cuba et Antilles, et 9,147 sacs Brésil.

Stock disponible au deux mai, 50,938 caisses, 54,487 boucauts et 27,385 sacs.

On cote : Cuba à raffiner faire a good 8½ à 9c; prime 9½; turbin 9½ à 10½; Havane en caisses, n. 10 à 12, de 9 à 9½; Porto Rico à raffiner 8 à 8, Brésil en sac, 7½ à 9½; Manille en sacs 7½ à 8½.

Les sucres raffinés sont calmes, aux cours de 10½ à 11½ pour qualités A à C; dito, en poudre 11½.

**THÉ.**—Les arrivages cette semaine ont approvisionné notre place des qualités les plus recherchées et il s'est établi un bon courant d'affaires dans les thés verts et japonais à prix pleins. La demande est particulièrement accentuée pour l'Impérial de bonne qualité de 65c à 70c, pour les Young Hyson pour la Province d'Ontario et les bons japonais, de 55c à 65c. On attend prochainement l'arrivée des navires venant directement de la Chine avec un assortiment choisi expressément pour le marché canadien.

A New York, la spéculation opère sur une grande échelle, et ne permet pas de rapporter les opérations qui ont lieu. On paie généralement des prix en hausse. Dans le demi-gros, les affaires sont sans importance et à des cours irréguliers. Nous empruntons au *Journal of Commerce* les cotes suivantes :

|                                    |               |
|------------------------------------|---------------|
| Hyson—Common à fair.....           | \$ 55 à \$ 65 |
| Superior à fine.....               | 70 à 90       |
| Extra fine à finest.....           | 95 à 1 00     |
| Young Hyson—Common à fair.....     | 50 à 60       |
| Superior à fine.....               | 70 à 95       |
| Extra fine à finest.....           | 1 00 à 1 30   |
| Gunpowder—Common à fair.....       | 64 à 81       |
| Superior à fine.....               | 95 à 1 15     |
| Extra fine à finest.....           | 1 20 à 1 45   |
| Imperial—Common à fair.....        | 55 à 65       |
| Superior à fine.....               | 75 à 90       |
| Extra fine à finest.....           | 95 à 1 00     |
| Hyson Skin } Common à fair.....    | 36 à 41       |
| } Superior à fine.....             | 42 à 46       |
| et } Extra fine à finest.....      | nominal       |
| Uncolored Japan—Common à fair..... | 50 à 60       |
| Superior à fine.....               | 65 à 75       |
| Extra fine à finest.....           | 95 à 1 25     |
| Oolong—Common à fair.....          | 50 à 55       |
| Superior à fine.....               | 58 à 70       |
| Extra fine à finest.....           | 85 à 1 25     |
| Souchong } Common à fair.....      | 65 à 75       |
| } Superior à fine.....             | 80 à 95       |
| et } Extra fine to finest.....     | 80 à 1 15     |

**TABAC.**—Le commerce de tabac a été tout en émoi pendant cette semaine. La rumeur s'étant répandue que le gouvernement augmenterait le droit d'exécise pour remplacer les droits sur le thé et le café qui doivent être abolis; la conséquence fut l'acquiescement des droits sur les quantités manufacturées qui se trouvaient dans les magasins d'entrepôt, et chacun engagé spécialement dans le commerce de tabac augmente son stock dans l'espérance d'une hausse prochaine. Le tabac en feuille américain manque sur notre place; le tabac canadien est en conséquence en meilleure demande. On cote celui de la récolte 1871 de 8½ à 9c, et celui de 1872, 8c par lb. avec affaires régulières.

—Des 46 compagnies d'assurance qui transigent des affaires dans la Puissance et qui ont fait au gouvernement les dépôts exigés pour la garantie des assurés, 30 ont publié des rapports de leurs transactions. Le montant

au risques de ces compagnies s'élève à près de \$300,000,000. Les primes reçues en 1871 ont été d'environ \$2,342,385 et les pertes payées durant ce temps de \$1,577,615, laissant une somme de \$764,770.

Les primes reçues pour des assurances sur la vie et contre les accidents se sont élevées à \$1,896,099, et les réclamations payées sur icelles seulement à \$431,307 laissant pour les dépenses et les profits une somme de \$1,464,892. Pour la navigation intérieure, les primes ont été de \$161,056 et les réclamations de \$33,431 laissant une somme de \$67,635.

VOTATION SUR LE MILLION.

Voici le relevé officiel de la votation sur le million pour le chemin de Fer de Colonisation du Nord :

| JOURS DE VOTATION. | EST. |     | CENTRE. |     | OUEST. |     | STE. ANNE. |     | ST. ANTOINE. |     | ST. LAURENT. |      | ST. LOUIS. |      | ST. JACQUES. |      | STE. MARIE. |      | TOTAL/TOTAL |     |
|--------------------|------|-----|---------|-----|--------|-----|------------|-----|--------------|-----|--------------|------|------------|------|--------------|------|-------------|------|-------------|-----|
|                    | Oui  | Non | Oui     | Non | Oui    | Non | Oui        | Non | Oui          | Non | Oui          | Non  | Oui        | Non  | Oui          | Non  | Oui         | Non  | Oui         | Non |
| 1er jour.....      | 170  | 1   | 51      | 0   | 26     | 7   | 11         | 12  | 137          | 12  | 171          | 4    | 511        | 7    | 784          | 2    | 674         | 2    | 2688        | 46  |
| 2me ".....         | 76   | 1   | 22      | 4   | 23     | 4   | 14         | 8   | 113          | 8   | 129          | 3    | 270        | 1    | 355          | 1    | 310         | 1    | 1444        | 35  |
| 3me ".....         | 44   | 0   | 10      | 0   | 8      | 0   | 3          | 0   | 96           | 0   | 91           | 2    | 154        | 3    | 198          | 0    | 147         | 0    | 844         | 15  |
| 4me ".....         | 19   | 0   | 3       | 0   | 4      | 0   | 1          | 0   | 39           | 0   | 24           | 1    | 53         | 0    | 85           | 0    | 69          | 0    | 322         | 2   |
| 5me ".....         | 6    | 0   | 0       | 0   | 1      | 0   | 2          | 1   | 47           | 1   | 19           | 0    | 18         | 4    | 37           | 1    | 25          | 0    | 219         | 7   |
| 6me ".....         | 5    | 0   | 2       | 0   | 0      | 0   | 0          | 0   | 27           | 1   | 15           | 1    | 36         | 1    | 20           | 0    | 15          | 1    | 124         | 5   |
| 7me ".....         | 9    | 0   | 1       | 0   | 4      | 0   | 0          | 0   | 17           | 1   | 6            | 2    | 10         | 0    | 63           | 0    | 55          | 0    | 214         | 5   |
| 8me ".....         | 2    | 0   | 0       | 0   | 1      | 0   | 0          | 0   | 6            | 1   | 5            | 0    | 7          | 0    | 16           | 0    | 13          | 0    | 76          | 1   |
| 9me ".....         | 8    | 0   | 0       | 0   | 0      | 0   | 0          | 0   | 7            | 1   | 5            | 0    | 9          | 0    | 15           | 0    | 5           | 0    | 50          | 1   |
| 10me ".....        | 3    | 0   | 4       | 0   | 1      | 0   | 0          | 0   | 5            | 0   | 3            | 0    | 9          | 0    | 15           | 0    | 0           | 0    | 50          | 1   |
| Total.....         | 342  | 2   | 103     | 4   | 63     | 12  | 32         | 494 | 28           | 480 | 13           | 1119 | 17         | 1595 | 5            | 1340 | 4           | 6059 | 117         |     |

**Le Négociant Canadien**

MONTREAL, JEUDI, 16 MAI 1872.

LA SEMAINE PARLEMENTAIRE.

(Correspondance particulière du Négociant Canadien)

Ottawa, 14 Mai 1872.

La semaine qui vient de s'écouler a été entièrement consacrée à la discussion du traité de Washington. Mercredi, Sir John A. Macdonald a proposé la seconde lecture du bill donnant force de loi aux diverses clauses qui concernent le Canada, et que j'ai reproduites dans ma dernière lettre. Ça été le signal de la lutte. M. Blake, premier ministre d'Ontario, a prononcé une magnifique discours contre le bill et a proposé en amendement une résolution déclarant que, "bien que le peuple canadien soit disposé à faire tout sacrifice raisonnable dans l'intérêt de l'Empire, il a raison d'être mécontent de la manière dont ses droits ont été traités dans les négociations qui ont amené le traité de Washington et de la proposition subséquente de notre gouvernement que l'Angleterre garantisse un emprunt canadien comme prix de notre adhésion au traité et de l'abandon de nos réclamations relativement aux incursions féuïennes, qui n'affectent pas seulement notre bourse, mais encore notre honneur et notre paix."

La discussion a continué mercredi, vendredi, lundi, et doit se terminer ce soir par un vote sur l'amendement de M. Blake.

La semaine a donc été remplie par une discussion toute politique qui a exclu les autres questions affectant les intérêts économiques. C'est assez dire que ma correspondance ne pourra être ni bien longue ni fort intéressante.

Le seul événement commercial a été l'annonce du ministre des finances qu'au 1er juillet prochain le droit sur le thé et le café serait aboli. Cette mesure est nécessitée par la décision du Congrès de Washington qui a décrété la même chose pour les Etats-Unis.

Le rappel de cette taxe va effectuer un vide dans le trésor de près de \$1,250,000. En effet, voici quelle a été la somme prélevée sur cette importation durant l'année fiscale expirée le 30 juin 1871 :—

|                    | Quantités   | Valeur      | Droit.         |
|--------------------|-------------|-------------|----------------|
| Café vert.....     | 1,715,670lb | \$204,148   | \$57,470.11    |
| " moulu ou roté    | 9,523lb     | 1,159       | 380.92         |
| Thé vert et Japon. | 7,114,184lb | 2,306,429   | 843,957.59     |
| " noir.....        | 4,240,403lb | 1,091,628   | 313,357.07     |
| Total.....         | 13,079,780  | \$3,611,364 | \$1,209,166.35 |

Avec l'augmentation considérable qui s'est produite cette année dans toutes les branches d'importations, on peut calculer sans crainte sur une réduction de revenu d'un million et quart pour le moins. Ce fait va changer en un déficit le surplus sur lequel comptait le ministre des finances dans son exposé financier et l'obliger à remanier le tarif, qu'il avait l'espoir de laisser en paix durant une année encore.

L'on se demande avec anxiété quels seront les articles frappés d'un nouvel impôt pour faire face aux exigences du trésor. Cette question a besoin d'être bien mûrie; mais il me semble que le gouvernement devrait saisir cette occasion d'encourager la production nationale en élevant les droits sur l'importation des articles dont nous possédons la matière première et que nous pouvons fabriquer avantageusement. Ce serait la véritable politique nationale qui tend au développement des ressources d'un pays.

M. Bodwell a donné avis qu'il proposerait le

rappel de la taxe sur le riz. Je ne crois pas qu'il réussisse à rallier une majorité en faveur de cette proposition.

Il est toujours bon de savoir que durant la dernière année fiscale nous avons importé 5,426,170 lbs. de riz, valant \$136,112, sur lequel il a été perçu \$54,261.70.

Quant la discussion du traité sera terminée, celle de ces questions commencera, en même temps que la discussion du budget, qui est fort en retard.

On calcule que la session ne finira pas avant la mi-juin.

M. Delorme, député de St. Hyacinthe, a donné avis qu'il demanderait au gouvernement s'il a l'intention d'encourager les arts industriels en Canada, par l'octroi d'un bonus proportionné au capital engagé dans la manufacture du chanvre, du lin, du coton et de la laine.

C'est une forme de protection qui est regardée comme préférable dans beaucoup de pays à l'imposition d'une taxe sur l'importation de l'article fabriqué.

M. Gray a donné avis qu'il s'enquerrait au gouvernement s'il avait l'intention de subventionner une ligne de bateaux à vapeur entre le Canada, les Indes Occidentales, le Mexique et Brésil, suivant la recommandation de la commission qui visita ces pays en 1866.

Je pense que le gouvernement a anticipé cette question et qu'il a résolu de faire tout en son pouvoir pour l'établissement d'une ligne directe de communications entre le Canada et l'Amérique du Sud. Ce serait assurément une excellente mesure qui contribuerait puissamment à étendre les relations commerciales de ce pays.

Telles sont les seules nouvelles du jour qui intéressent spécialement la classe de lecteurs à laquelle s'adresse le Négociant Canadien. Il y a lieu d'espérer que la semaine prochaine sera plus fertile.

Le Négociant Canadien a lieu de se réjoindre le ministre d'Agriculture vient d'introduire un bill qui est en tous points tel que vous le demandiez quelque temps avant la session. Je ne voudrais pas vous flatter jusqu'à dire que le ministre a accepté vos suggestions; qu'il suffise de constater que son projet de loi est en tout conforme à ce que vous demandiez. C'est encore assez d'honneur de pouvoir dire que vos vœux étaient justes et que vous êtes tombés d'accord avec les hommes les mieux entendus sur les amendements qu'il importe de faire subir à la législation actuelle.

L'Hon. M. Pope propose une refonte complète de la loi sur les brevets, c'est-à-dire qu'il abroge celle de 1869, la reproduit en l'amendant, et l'étend à toutes les provinces de la Confédération, de l'Atlantique au Pacifique.

Je vous disais un instant que vos suggestions étaient adoptées. En effet, le Négociant demandait :

1o De permettre aux étrangers de prendre des brevets en ce pays aux mêmes conditions que les Canadiens, en faisant disparaître la clause qui exigeait une année de résidence au Canada préalablement à toute demande de brevet.

2o De protéger les intérêts canadiens en prohibant l'importation de l'objet breveté et en obligeant le bénéficiaire à manifester dans le cours de l'année.

Cette solution conciliait les intérêts divers et devait donner égale satisfaction à tout le monde.

Or voici les clauses du bill de l'Hon. M. Pope qui amendent en ce sens la loi antérieure.

6 Toute personne ayant inventé une machine, manufacture, ou composition de matière nouvelle, ou quelque nouvelle et utile amélioration d'une machine, manufacture ou composition de matière, inconnue ou non employée par d'autres avant qu'elle l'eût inventée, et n'étant pas d'un usage public ou en vente depuis plus d'une année avant son application en Canada, avec le consentement et la permission de l'inventeur pourra, avec pétition au commissaire à cet effet, et en remplissant autres conditions de cet acte, obtenir un brevet lui octroyant la propriété exclusive de cette invention.

7. Aucun inventeur n'aura droit à un brevet pour son invention, si elle a été brevetée dans un autre pays plus de douze mois avant la demande d'un brevet en Canada, et dans tous les cas où un brevet étranger existe, le brevet canadien expirera à l'époque la plus rapprochée à laquelle le brevet pour la même invention expiro à l'étranger.

17 Les brevets d'invention seront octroyés pour cinq, dix et quinze ans, ou pourront être renouvelés de cinq en cinq pendant quinze ans.

28 Tout brevet octroyé sous cet acte sera sujet à la condition quel tel brevet et tous les droits et privilèges qu'il confère cesseront et se termineront et le brevet sera nul et non avenu à la fin d'une année de sa date, à moins que le bénéficiaire ait commencé durant cette période, et qu'il continue dans la suite de construire ou manifester l'invention ou la découverte brevetée, de telle sorte, que toute personne désirant s'en servir puisse l'obtenir ou la faire manifester à un prix raisonnable à quelque manufacture ou établissement existant en Canada, et que ce brevet sera nul si dans les douze mois de sa date, le bénéficiaire ou ses représentants, importe ou fait importer en Canada l'invention pour laquelle le brevet a été octroyé, pourvu toujours que dans le cas de difficultés relativement à la justice du prix demandé pour la construction d'invention, telle difficulté sera réglée par le ministre d'Agriculture ou par son député, dont la décision sera finale.

Le tarif des honoraires restera le même, excepté que l'inventeur peut demander et obtenir immédiatement un brevet de 15 ans en payant de suite les honoraires qu'il déboursait autrefois pour les renouvellements. Voici la nouvelle échelle recommandée par le ministre :

34 Les honoraires suivants seront payables au commissaire avant qu'il s'occupe d'aucune requête pour les sujets ci-après énumérés, savoir :

|   |         |
|---|---------|
| Sur une requête pour un brevet de 5 ans.....                | \$20.00 |
| " " " " " 10 ans.....                                       | 40.00   |
| " " " " " 15 ans.....                                       | 60.00   |
| " " " " " pour extension d'un brevet de 5 à 10 ans.....     | 20.00   |
| Sur une requête pour extension d'un brevet de 10 à ans..... | 20.00   |

Telles sont les dispositions nouvelles qui seront introduites dans la loi sur les brevets. Je crois qu'elles sont de nature à satisfaire tout le monde et que ses clauses conservatrices suffisent amplement à la protection de tous les intérêts.

Plusieurs députés se sont beaucoup occupés de cette question, entr'autres MM. Masson (de Terrebonne) et Joly.

J'espère que l'industrie canadienne se ressentira avantageusement de la législation de cette session, et que beaucoup d'inventions utiles et économiques seront introduites dans le pays.

M. Barthe, député de Richelieu a introduit un bill incorporant la chambre de commerce de de Sorel. Bien, très-bien!

Il se fait un fort mouvement en faveur de l'imposition d'un droit d'exportation sur l'écorce



de proche. Cette question est réellement fort importante et affecte des intérêts considérables.

Il n'y a pas de doute que le grand commerce d'exportation de ce produit est très dommageable sous plus d'un rapport. Au taux où nous y allons aujourd'hui, nos forêts de proche auront bientôt disparu, et l'une des matières premières de l'industrie du cuir aura cessé d'exister. D'un autre côté, le bois lui-même est sans valeur, et en vue de l'énorme gaspillage qui a lieu aujourd'hui, je suis d'opinion que l'exportation d'écorce est loin d'être profitable au pays ou aux particuliers.

Mais il y a plus. Non seulement nous éprouvons la matière première, mais encore nous exportons les peaux vertes, elles sont préparées par les Américains avec le tannin qu'ils achètent de nous, et ils nous les revendent ensuite avec tout le profit de la manufacture.

Plusieurs pétitions des fabricants de cuir demandant de mettre un terme à cet état de choses par l'imposition d'un droit d'exportation ont été référées au comité des intérêts manufacturiers.

Je suis sous l'impression que le mouvement arrêté l'année dernière réussira durant la présente session.

Le gouvernement a résolu d'adopter une politique vigoureuse d'immigration. La taxe d'une piastre par tête sera bientôt abolie, et des sommes importantes seront consacrées à détourner vers le Canada le surplus de la population du vieux monde. Voici la résolution qui a été adoptée sur proposition de l'Hon. M. Pope, ministre de l'Agriculture :

**Résolu :** Qu'il est expédient d'amender l'acte d'immigration de 1869 (32-33 Vic., ch. 10), en abolissant le droit d'une piastre par tête qu'il impose sur chaque passager ou immigré au-dessus de l'âge d'un an; et d'imposer à la place un droit de deux piastres pour chaque passager ou immigré au-dessus d'un an, arrivant à son port de destination, en Canada, dans tout navire n'ayant pas acquitté les droits de douane sous la sanction des commissaires d'émigration impériaux, n'ayant point un chirurgien à son bord, et à bord duquel les mesures propres à la conservation de la santé des passagers et de l'équipage n'ont pas été observées durant le voyage.

D'un autre côté, l'Hon. M. Campbell a introduit au Sénat un bill pourvoyant à l'incorporation de sociétés auxiliaires d'immigration. Le Canada serait divisé en districts d'immigration, pourvus d'agents et de bureaux. Des compagnies pourront être incorporées pour aider les immigrants à se rendre en Canada, à leur procurer de l'emploi immédiat, à leur faire des avances pour l'achat de propriétés, établissements de fermes, etc., de faire des contrats pour le remboursement de ces avances.

M. Pope est un homme politique. Il a introduit une nouvelle vigueur dans son département, et son administration promet de présenter un contraste marquant avec celle de ses prédécesseurs.

#### ACTE DE FAILLITE.

Bien que la Chambre des Communes ait adopté le principe de l'abolition des lois de faillite, M. Harrison, député de Toronto n'en a pas moins introduit un bill pour amender la loi existante. En voici le texte. Nous recommandons spécialement cette question à l'attention de nos lecteurs :

"Acte pour amender de nouveau l'acte de Faillite de 1869." Considérant qu'il importe d'amender de nouveau l'acte de Faillite de 1869; à ces causes, Sa Majesté, par et de l'av

et du consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète ce qui suit :

1. La deuxième section de l'acte précité est par le présent abrogée, et la suivante y est substituée: "Tout débiteur incapable de faire honneur à ses engagements et désirant faire une cession de ses biens, convoquera une assemblée de ses créanciers au lieu où la majorité en valeur de ses créanciers présents ou représentés à telle assemblée, ou à la majorité numérique représentant au moins les trois-quarts en valeur de toutes les créances s'élevant à plus de cent piastres, de décider si le failli fera ou non une cession. Les créanciers présents ou représentés à telle assemblée, ou la majorité telle que définie ci-haut, auront le pouvoir de nommer la personne à laquelle la cession, s'il en est, devra être faite."

2. La treizième section de l'acte précité est par le présent amendée en y ajoutant ce qui suit :

"K. Ou s'il admet qu'il est en faillite, ou incapable de faire honneur à ses engagements en entier, ou s'il refuse ou néglige d'exécuter un acte de cession lorsqu'il en sera requis par un ou plusieurs des créanciers dont les créances excéderont en totalité la somme de cinq cents piastres."

3. La dix-septième section de l'acte précité est par le présent amendée en y ajoutant ce qui suit :

"Et après présentation de la requête, le juge pourra, à l'instance des créanciers faisant la demande, ou de quelqu'un d'entre eux, nommer une ou des personnes compétentes comme receivers ou receivers pour prendre soin des biens du débiteur pendant la cours des procédures, et le juge pourra, quant à la conduite de tel receiver ou receivers et à la protection des biens du débiteur, décerner tel ordre qu'il jugera à propos."

4. La soixante-quatrième section de l'acte précité est par le présent abrogée et la suivante y est substituée :

"Tous dividendes non réclamés à l'époque de la libération du syndic seront laissés à la banque où ils sont déposés, pendant deux ans, et si alors ils ne sont pas réclamés ils seront distribués *in pro rata* entre les créanciers des biens, ou leurs représentants personnels."

5. La quatre-vingt-douzième section de l'acte précité est par le présent abrogée et la suivante y est substituée :

"Toute personne qui achète des effets à crédit, ou qui obtient des avances d'argent, sachant ou croyant incapable de faire honneur à ses engagements, et cachant ce fait à la personne devenant ainsi son créancier, ou obtenant du crédit au moyen de fausses allégations sur son capital, ou son espoir de toucher des deniers devant être appliqués à ses affaires, dans l'intention de frauder cette personne, ou qui, sous tout faux prétexte, obtient crédit pour le paiement de quelque avance ou prêt d'argent, ou du prix ou d'une partie du prix de certains effets ou marchandises, dans l'intention de frauder la personne devenant ainsi son créancier, et qui n'aura pas ensuite payé la dette ou les dettes ainsi encourues, sera réputé coupable de fraude, et passible de l'emprisonnement pour le temps que la cour pourra ordonner, n'excédant pas deux années, à moins que la dette ne soit plus tôt acquittée; et si cette dette ou ces dettes sont contractées par une société en nom collectif, alors chaque membre de la société qui aura eu connaissance du fait que cette dette ou ces dettes ont été contractées, et de l'intention de les contracter, sera également passible de la même peine; pourvu toujours, que dans l'action ou poursuite intentée pour le recouvrement de cette dette ou de ces dettes, le défendeur soit accusé de fraude et en soit déclaré coupable par le jugement qui sera rendu dans cette action ou poursuite."

6. La cent cinquante section de l'acte précité est par le présent amendée en y ajoutant ce qui suit :

"Mais nulle décharge, sous l'autorité de la présente section, ne sera accordée, à moins qu'il n'apparaisse à la cour ou au juge, que les biens du failli ont payé soixante centes dans la piastre des obligations du failli, et tous les frais se rattachant à l'administration et à la liquidation des biens, ou à moins que le failli n'obtienne un consentement par écrit de la majorité numérique de ses créanciers dont les créances excé-

dent cent piastres et représentent en valeur trois quarts de ses obligations."

7. La cent dix-septième section de l'acte précité est par le présent abrogée et remplacée par la suivante :

"Les avis des assemblées des créanciers et tous les autres avis qui, aux termes du présent acte, doivent être publiés par annonces sans indication spéciale de la nature de tel avis, seront ainsi donnés en les faisant publier pendant deux semaines dans la *Gazette Officielle*, et de plus, — dans la province de Québec, pendant deux semaines dans un journal anglais et dans un journal français, chaque fois qu'ils paraîtront, — dans la province d'Ontario, dans un journal anglais publié dans le chef-lieu du comté ou district où les procédures se poursuivent, — et dans les autres provinces, dans un journal anglais, publié dans ou le plus près de la localité où le failli tient son principal bureau d'affaires; et dans tous les cas, à moins que le contraire ne soit prescrit par le présent acte, le syndic ou la personne donnant cet avis en adressera aussi, à l'époque de l'insertion du premier avis, des copies à tous créanciers et à tous représentants des créanciers étrangers en Canada, et les expédiera par la poste, francs de port."

8. La cent trente-cinquième section de l'acte précité est par le présent abrogée et remplacée par la suivante :

"Les frais des procédures en faillite jusqu'à l'avis de la nomination du syndic inclusivement, seront privilégiés et auront le premier rang sur l'actif du failli: les déboursés nécessaires pour opérer la liquidation des biens du failli, y compris la rémunération du syndic, prendront rang ensuite sur la propriété grevée d'hypothèques ou privilégiées et sur les biens non grevés de la faillite respectivement, dans telles proportions qui pourront être justifiées par la nature de ces déboursés et leur relation avec la propriété grevée ou non grevée, suivant le cas; les frais de la décharge d'un syndic, après avoir été d'abord taxés par le juge d'après le tarif, ou s'il n'y a pas de tarif, d'après le taux ordinaire pour les procédures non contestées de même nature, et après avis donné aux inspecteurs, s'il en est, ou à trois créanciers au moins, dont les créances excéderont cent piastres, seront payés comme étant la dernière charge privilégiée."

9. L'acte passé en la session tenue dans la trente-troisième année de Sa Majesté, chapitre trente-huit, intitulé: "Acte relatif aux syndics officiels nommés en vertu de l'acte concernant la faillite, 1864, et pour amender l'acte de faillite de 1869," et l'acte de session de la trente-quatrième année du règne de Sa Majesté, chapitre vingt-cinq, intitulé: "Acte pour amender l'acte de faillite, 1869," pourront être respectivement dénommés: "L'acte amendement la loi de faillite 1870," et "l'acte amendement la loi de faillite, 1871."

10. Est par le présent amendée toute partie des actes précédents qui peut être incompatible avec le présent.

11. Le présent acte pourra être dénommé: "l'acte amendement la loi de faillite, 1872."

#### MARCHÉ DE BOIS D'ALBANY

Pour la semaine finissant le 8 Mai 1871.

Les fortes expéditions de la semaine dernière ont considérablement réduit les stocks en disponible. Notre place a eu la visite de nombreux acheteurs qui sont à la recherche de bois sec, sachant que la quantité en est très limitée, et qu'elle sera épuisée sous peu. L'ouverture du havre de Buffalo nous laisse espérer que nous aurons des arrivages de bois du Canada et du Michigan vers le 25 courant, si les canaux sont ouverts le et après le 13 courant. Du Haut Hudson, on nous informe qu'on continue à recevoir les billots d'épicéa dans les estacades. Dans le Michigan l'eau baisse sensiblement dans les rivières, et s'il ne pleut pas fortement, il n'y aura pas plus qu'une moitié des billots qui atteindront les scieries pendant la saison. Il n'y a qu'un tiers des scieries qui ont commencé leurs opérations, et les cours sont entièrement spéculatifs. Sur notre place les prix restent sans changement.

SINISTRE MARITIME DANS LE PORT.

Le steamer *St. Patrick* qui voyage entre notre port et Glasgow, achevait de prendre sa cargaison samedi soir, lorsqu'on s'aperçut que le gouvernail avait besoin de quelques réparations. Afin de soulever l'arrière on plaça une quantité de fonte à l'avant. Vers neuf heures on s'aperçut que le vaisseau penchait d'une manière alarmante et qu'il avait été mal chargé. Ce fut un sautoir qui peut général, et quelques instants après le steamer chavirait. On procéda immédiatement à le réinstaller dans sa position normale, mais ce ne fut que dimanche dans la soirée qu'on réussit à le mettre en position qui permit de commencer le déchargement. Lundi on avait retiré une assez forte quantité de grain et on l'avait soulagé d'une partie de la fonte dont on s'était servi pour soulever l'arrière. La cargaison se composait de blé, de potasse et de comestibles. Les vergues et le beaupré furent brisés lorsque le steamer chavira. Les pompes étaient à l'œuvre mardi et aujourd'hui on a presque réussi à le mettre dans la position qu'il occupait lorsque l'accident est arrivé.

STATISTIQUES DU CANADA.

(Suite.)

Dans notre numéro du 25 Avril, nous avons publié un état des recettes de la Puissance du Canada. Dans cet état, le revenu provenant de l'exercice figure pour le montant de \$4,328,892.07. Nous donnons ci-dessous le montant contribué par chaque province et chaque localité :

|                          |                       |
|--------------------------|-----------------------|
| Diverses balances        | \$ 63.50              |
| Algoma                   | 1,356.31              |
| Belleville               | 45,637.45             |
| Cobourg                  | 53,301.91             |
| Collingwood              | 14,587.91             |
| Cornwall                 | 5,358.52              |
| Goderich                 | 24,599.75             |
| Guelph                   | 299,753.88            |
| Hamilton                 | 139,475.58            |
| Kingston                 | 113,120.18            |
| London                   | 172,033.30            |
| Ottawa                   | 119,066.99            |
| Paris                    | 82,530.31             |
| Perth                    | 13,893.13             |
| Peterboro'               | 24,288.94             |
| Prescott                 | 87,947.74             |
| Ste. Catherine           | 142,631.49            |
| Sarnia                   | 71,895.07             |
| Toronto                  | 518,663.19            |
| Windsor                  | 578,473.64            |
| <b>Ontario</b>           | <b>2,508,733.76</b>   |
| Beauce                   | 4.57                  |
| Beauharnois              | 675.66                |
| Montréal                 | 1,075,346.41          |
| Québec                   | 316,329.64            |
| St. Hyacinthe            | 7,882.59              |
| St. Jean                 | 2,977.37              |
| Sherbrooke               | 2,170.40              |
| Terrebonne               | 1,759.76              |
| Trois-Rivières           | 13,673.04             |
| <b>Québec</b>            | <b>\$1,420,819.44</b> |
| Cap-Breton               | 7,426.54              |
| Halifax                  | 155,714.68            |
| Pictou                   | 13,655.39             |
| Yarmouth                 | 2,115.02              |
| <b>Nouvelle-Ecosse</b>   | <b>178,912.13</b>     |
| Miramichi                | 7,162.89              |
| St. Jean                 | 213,258.85            |
| <b>Nouveau-Brunswick</b> | <b>220,421.74</b>     |
| <b>Total</b>             | <b>\$4,328,892.07</b> |

Nous donnons maintenant un état des déboursés qu'a nécessités la collection de cette somme de \$4,328,892.07. Dans ce montant de \$126,873.61 se trouvent compris les salaires, loyers, frais de saisie, frais de voyage, etc.

Revenu de l'exercice.

|                                   |   |          |           |       |           |
|-----------------------------------|---|----------|-----------|-------|-----------|
|                                   | \$24,229.31   | 3,557.51 | 27,786.82 | 24.45 | 27,762.37 |
| Explication.                      | Cette différence est due à ce que le revenu provenant des saisies a été traité séparément dans les comptes publics. Ce revenu s'élève à.....<br>Le département du revenu de l'intérieur a fait en outre entrer en compte trois sommes comme balances de 1869-70, lesquelles ont été traitées par le département des finances comme dépôts faits par les ports. Ces sommes sont pour—<br>St. Hyacinthe..... 116.24<br>Halifax..... 364.50<br>St. Jean..... 3,076.77<br>L'autre différence vient de la conversion du cours de la Nouvelle-Ecosse, laquelle s'élève à..... |          |           |       |           |
| Comptes Publics.                  | \$1,301,129.70  |          |           |       |           |
| Comptes du revenu de l'intérieur. | \$4,328,892.06  |          |           |       |           |
| Différence.                       | \$27,762.37   |          |           |       |           |

|                                   |                |
|-----------------------------------|----------------|
| Comptes Publics.                  | \$1,301,129.70 |
| Comptes du revenu de l'intérieur. | \$4,328,892.06 |
| Différence.                       | \$27,762.37    |

Nous allons maintenant donner les proportions que chaque article a contribué comment par les spiritueux.

|   |                                   |              |
|---|-----------------------------------|--------------|
| Spiritueux, force de preuve par gallon, mesure de vin, à 62 et 65 centins par gallon. |                                   |              |
|   | Gallons.                          | Droit.       |
| Belleville  | 65,561.15                         | 41,303.52    |
| Cobourg   | 146,113.87                        | 92,051.54    |
| Guelph  | 436,139.12                        | 274,766.91   |
| Paris   | 42,620.24                         | 26,850.75    |
| Perth   | 8,020.42                          | 5,052.81     |
| Prescott  | 357,485.99                        | 225,216.15   |
| Ste. Catherine  | 214,197.79                        | 134,938.23   |
| Toronto   | 2,095,620.70                      | 1,320,241.06 |
| Windsor   | 1,592,306.75                      | 1,003,153.27 |
| Montréal  | 328,933.53                        | 207,076.91   |
| Halifax   | { 15,429.16 }<br>{ à 65 centins } | 10,6554.85   |
| <b>Total</b>  | 5,287,742.13                      | 3,341,306.00 |
|   | { 15,429.16 }<br>{ à 65 centins } |              |

Division du revenu, droits à la sortie de l'entrepôt.

|                   |   |                           |
|-------------------|---|---------------------------|
|                   | Spiritueux à 63 et 65 centins par gallon. | Droits.                   |
| Algoma            | 1,938.40                                  | 1,221.21                  |
| Belleville        | 48,409.12                                 | 30,497.70                 |
| Cobourg           | 5,127.92                                  | 3,230.55                  |
| Collingwood       | 17,962.90                                 | 11,316.79                 |
| Cornwall          | 7,064.00                                  | 4,450.32                  |
| Goderich          | 17,519.06                                 | 11,038.21                 |
| Guelph            | 25,458.93                                 | 16,039.10                 |
| Hamilton          | 26,325.32                                 | 16,584.96                 |
| Kingston          | 109,707.33                                | 69,115.59                 |
| London            | 12,133.57                                 | 7,643.92                  |
| Ottawa            | 139,013.12                                | 87,578.26                 |
| Paris             | 49,721.34                                 | 31,355.84                 |
| Perth             | 11,435.28                                 | 7,204.20                  |
| Peterborough      | 24,656.00                                 | 15,533.33                 |
| Prescott          | 35,048.07                                 | 22,080.37                 |
| Sarnia            | 9,486.30                                  | 5,976.42                  |
| Ste. Catherine    | 34,808.33                                 | 21,929.11                 |
| Toronto           | 93,100.85                                 | 58,653.51                 |
| Windsor           | 171,571.84                                | 108,090.28                |
| Montréal          | 956,130.87                                | 602,361.23                |
| Québec            | 260,749.33                                | 164,272.40                |
| St. Hyacinthe     | 8,457.00                                  | 5,327.82                  |
| Trois-Rivières    | 20,547.27                                 | 12,944.99                 |
| St. Jean          | 3,929.00                                  | 2,475.27                  |
| St. Jean, N.-B.   | 307.20 à 65c.<br>142,743.53 à 63c.        |                           |
| Miramichi         | 143,050.73                                | 90,128.73                 |
| Cap-Breton, N.-E. | 1,218.19                                  | 767.52                    |
| do                | 371.30 à 65c.<br>123.00 à 63c.            |                           |
| Halifax, N.-E.    | 494.30                                    | 318.84                    |
| do                | 3,653.99 à 65c.<br>57,227.12 à 63c.       |                           |
| Pictou, N.E.      | 60,883.11                                 | 38,429.33                 |
| do                | 1,453.71 à 65c.<br>1,165.56 à 63c.        |                           |
| Yarmouth          | 2,619.27                                  | 1,679.23                  |
|                   | 140.22 à 65c.<br>91.14                    |                           |
| <b>Totaux :</b>   | 5,927.42 à 65c.<br>2,292,829.54 à 63c.    | 2,298,756.96 1,448,336.17 |

|   |   |                                     |              |
|---|---|-------------------------------------|--------------|
| Restant en entrepôt de l'entrepôt.            | Restant en entrepôt.                        | Spiritueux à 63 centins par gallon. | 1,486,546.61 |
| Sortie de l'entrepôt pour l'exportation, etc. | Employés dans les manufactures d'entrepôts. | 96,961.45                           |              |
| Spiritueux à 63 et 65 centins par gallon.     | Spiritueux à 63 centins par gallon.         | 316,137.54                          |              |
| 1,486,546.61                                  | 187,074.92                                  | 271,332.86                          |              |

|  |   |   |              |
|--|---|---|--------------|
| Restant en entrepôt de l'entrepôt.                             | Mise en entrepôt.                         | Spiritueux à 63 et 65 centins par gallon. | 2,008,459.11 |
| Droit d'exercice à la sortie de l'entrepôt.                    | Spiritueux à 63 et 65 centins par gallon. | 2,330,285.75                              |              |
| 1,486,546.61   | 2,008,459.11                              | 2,054 à 60c.                              |              |
| 1,486,546.61   | 3,375,325.88                              | 2,288,756.96                              |              |
| 1870.  | 3,375,325.88                              | 1,449,336.17                              |              |
| 1871.  | 3,375,325.88                              | 1,449,336.17                              |              |
| <b>Total des droits d'exercice sur les spiritueux.</b>         |   |   |              |
| 1870. Percus à la sortie de la fabrique, sortie de l'entrepôt. | \$2,400,885.82                            |   |              |
| Et sur licences  | 6,250.00                                  |   |              |
|  | \$2,407,135.82                            |   |              |
| 1871. Percus à la sortie de la fabrique, sortie de l'entrepôt. | \$2,658,273.49                            |   |              |
| Et sur licences  | 3,700.00                                  |   |              |
|  | \$2,661,973.49                            |   |              |

Tableau comparatif des rapports de l'entrepôt des spiritueux, pour les années expirées le 30 Juin 1870-1871.

Tableau comparatif des spiritueux fabriqués, pour les années expirées le 30 juin 1870-71.

| Provinces.        | Grain pour distillation. |             | Reste de mouture. |           | Quantité totale de grain, etc., pour distillation. |           | Licences émises et montant perçu. |              | Spiriteux à force de preuve, à 63 et 65 centins par gallon. |                | Droits perçus à la sortie de la fabrique à 63 et 65 centins par gallon. |              | Droit provenant des spiritueux entreposés à 63 et 65 centins par gallon. |                | Total des droits perçus sur les spiritueux sortant de la fabrique et sur les licences. |                |              |              |                |  |
|-------------------|--------------------------|-------------|-------------------|-----------|--|-----------|-----------------------------------|--------------|---|----------------|---|--------------|--|----------------|--|----------------|--------------|--------------|----------------|--|
|                   | Malt.                    | Ble-d'Inde. | Ris.              | Ble.      | Avoine, etc.                                       | lbs.      | Reste de mouture.                 | lbs.         | Reste de mouture.   | lbs.           | Reste de mouture.   | lbs.         | Reste de mouture.  | Galbons.       | Droit.   | Galbons.       | Droit.       | Galbons.     | Droit.         |  |
| 1870              | 2,412,864                | 31,709,145  | 14,449,284        | 1,529,460 | 1,667,086  | 3,369,092 | 58,901,567                        | 25           | 3,252,830.50  | 3,252,830.50   | 1,841,020.00  | 844,842.01   | 1,911,601.02   | \$1,204,431.64 | 1,911,601.02   | \$1,204,431.64 | 844,842.01   | 1,911,601.02 | \$1,204,431.64 |  |
| Ontario           | 223,956                  | 2,151,570   | 1,044,917         | 278,083   | 3,344,607  | 3,344,607 | 5,625                             | 223,426.00   | 223,426.00  | 75,956.13      | 47,652.65   | 147,469.41   | 92,906.73  | 147,469.41     | 92,906.73  | 47,652.65      | 147,469.41   | 92,906.73    | 47,652.65      |  |
| Québec            |                          |             |                   |           |  |           |                                   | 0            |   |                |   |              |  |                |  |                |              |              |                |  |
| Nouveau-Brunswick |                          |             |                   |           |  |           |                                   | 0            |   |                |   |              |  |                |  |                |              |              |                |  |
| Nouvelle-Ecosse   | 2,686,860                | 33,862,715  | 15,494,211        | 1,945,788 | 3,369,092  | 3,369,092 | 125                               | 8,309.07     | 8,309.07  | 5,253.58       | 1,078.12  | 6,627.71     | 4,175.46   | 6,627.71       | 4,175.46   | 1,078.12       | 6,627.71     | 4,175.46     | 1,078.12       |  |
| Totaux            | 4,115,001                | 62,574,226  | 22,609,466        | 3,496,526 | 2,767,891  | 2,767,891 | 23                                | 5,750        | 5,750   | 3,341,306.00   | 1,209,987.52  | 2,196,712.87 | 4,655.81   | 2,196,712.87   | 4,655.81   | 1,209,987.52   | 2,196,712.87 | 4,655.81     | 1,209,987.52   |  |
| 1871              | 3,671,616                | 58,640,065  | 12,110,116        | 3,023,085 | 2,767,891  | 2,767,891 | 19                                | 4,656,055.03 | 4,656,055.03  | \$3,123,574.24 | 1,131,248.08  | 1,987,670.41 | 1,135,996.02   | 1,987,670.41   | 1,135,996.02   | 1,131,248.08   | 1,987,670.41 | 1,135,996.02 | 1,131,248.08   |  |
| Ontario           | 453,385                  | 3,734,211   | 658,370           | 273,431   | 5,759,566  | 5,759,566 | 3                                 | 16,422.73    | 16,422.73   | 10,654.85      | 1,075.23  | 14,763.55    | 9,579.56   | 14,763.55      | 9,579.56   | 1,075.23       | 14,763.55    | 9,579.56     | 1,075.23       |  |
| Québec            | Nil.                     |             |                   |           |  |           | 0                                 |              |   |                |   |              |  |                |  |                |              |              |                |  |
| Nouveau-Brunswick |                          |             |                   |           |  |           | 1                                 | 250          | 250   |                |   |              |  |                |  |                |              |              |                |  |
| Nouvelle-Ecosse   | 4,115,001                | 62,574,226  | 12,708,466        | 3,496,526 | 2,767,891  | 2,767,891 | 23                                | 5,750        | 5,750   | 3,341,306.00   | 1,209,987.52  | 2,196,712.87 | 4,655.81   | 2,196,712.87   | 4,655.81   | 1,209,987.52   | 2,196,712.87 | 4,655.81     | 1,209,987.52   |  |
| Totaux            | 4,115,001                | 62,574,226  | 22,609,466        | 3,496,526 | 2,767,891  | 2,767,891 | 23                                | 5,750        | 5,750   | 3,341,306.00   | 1,209,987.52  | 2,196,712.87 | 4,655.81   | 2,196,712.87   | 4,655.81   | 1,209,987.52   | 2,196,712.87 | 4,655.81     | 1,209,987.52   |  |

**COLOMBIE BRITANNIQUE.**  
(suit)

**FACILITÉS OFFERTES POUR LE TRANSPORT DES BOIS.**

Ayant demandé quelles facilités offraient les rivières de la Colombie pour le transport des bois, on m'a répondu:—

"Actuellement l'on se procure le bois dans le voisinage des baves d'où il est dirigé vers des différents moulins. Il en vient aujourd'hui fort peu de l'intérieur.

"La rivière Colombie offre un débouché naturel aux bois qui croissent sur les coteaux et les collines qui bordent la vallée; mais la navigation de cette rivière, à partir du 49<sup>e</sup> parallèle à aller à la mer, n'est pas ouverte aux sujets anglais comme elle devrait l'être.

"L'on pourrait également utiliser la rivière Fraser pour transporter le bois des immenses forêts avoisinant son bassin supérieur, et cela en construisant des glissoires à différents endroits."

**QUANTITÉ DES BOIS EXPORTÉS.**

J'ai cru qu'il serait intéressant de connaître quelle avait été la quantité de bois exportée de la Colombie durant les dix dernières années, et en conséquence M. Hamley, l'excellent percepteur de la douane à Victoria, a fourni l'état désiré en l'accompagnant de quelques remarques propres à l'expliquer. Le voici:—

**ETAT des différentes espèces de bois de service exportées, de la Colombie Britannique, durant les dix années expirant le 31 décembre 1870.**

| Année.  | Planche.   | Bardeaux. | Lattes et piquets. | Espars. | Divers.   | Valeur.   |
|---------|------------|-----------|--------------------|---------|-----------|-----------|
|         | Brute.     | Préparée. | Pieds.             | M.      | No.       | No.       |
|         |            |           |                    |         |           |           |
| 1861    | 289,650    | 3,000     | 878                | 186     | 3,416     | \$ 3,416  |
| 1862    | 205,600    | 3,200     | 951                | 186     | 2,729     | 2,729     |
| 1863    | 322,700    | 3,200     | 579                | 200     | 9,855     | 9,855     |
| 1864    | 2,087,460  | 430,194   | 55                 | 251     | 43,490    | 43,490    |
| 1865    | 2,120,410  | 267,246   | 1                  | 251     | 80,195    | 80,195    |
| 1866    | 1,271,611  | 342,931   | 4                  | 257     | 70,807    | 70,807    |
| 1867    | 4,146,000  | 122,000   | 7                  | 1,424   | 86,691    | 86,691    |
| 1868    | 15,637,303 | 696,922   | 512                | 8       | 184,135   | 184,135   |
| 1869    | 18,814,381 | 1,427,125 | 1,035              | 790     | 252,154   | 252,154   |
| 1870    | 7,544,073  | 2,342,903 | 841                | 732     | 128,257   | 128,257   |
| Totaux. | 35,038,188 | 5,664,322 | 6,078              | 3,563   | \$862,059 | \$862,059 |

"tations seront en toute probabilité plus considérables qu'elles ne l'ont été jusqu'à ce jour.

"Les navires anglais transportent plus de la moitié du trafic. Le reste est principalement exporté dans des navires américains.

**RÉGIONS AURIFÈRES.**

Les terres aurifères de la Colombie Britannique ne semblent pas être restreintes à un seul district de cette grande province. Elles s'étendent tout le long des rivières Fraser et Thompson, et sont particulièrement riches dans le district de Caribou. D'un autre côté les nouvelles mines d'or du district d'Ominica, dans le nord de la Colombie, paraissent devoir couvrir une très-grande étendue de pays, puisqu'elle se trouvent sur les bords de la rivière Peace, de l'Ominica, de Germauseu Creek, et d'un nombre d'autres rivières et ruisseaux. On a trouvé aussi de l'or sur l'île de Vancouver, mais en petite quantité. Il est probable que l'on ne fait que commencer à découvrir la richesse de ces mines qui n'ont pas jusqu'ici été exploitées systématiquement.

**DÉVELOPPEMENT TARDIF—SES CAUSES.**

Ce qu'il fallait d'abord à cette région, c'était une exploration géologique qui en donnant des renseignements généraux sur la géologie du pays, guidât les exploitants et mineurs en leur indiquant à quels endroits ils pouvaient espérer trouver le précieux métal, et en quels autres endroits ils étaient à peu près sûrs de ne le pas trouver. Cette exploration se fait en ce moment et promet les plus heureux résultats. En attendant il est établi que de la frontière des Etats-Unis jusqu'au 53<sup>e</sup> degré de latitude nord, sur une largeur de 100 à 200 milles, l'or se trouve presque partout, et l'honorable M. Good, dans son rapport de 1869, déclare que le produit des mines d'or en 1869 a été tout à fait proportionné à la population, et qu'on a constaté qu'il avait été exporté pour \$2,417,873 de poudre d'or auquel montant il faut ajouter environ \$1,000,000 exportées par des particuliers, formant un total de \$3,417,873.

Ce qu'il faut, en second lieu, pour l'exploitation de ces mines, ce sont des chemins pour y arriver et des capitaux pour les exploiter. Le gouvernement de la Colombie a déjà fait beaucoup pour l'ouverture de communications et il est bien probable que, maintenant qu'il n'est plus accablé par une dette trop forte pour la faible population de cette province, il va pouvoir faciliter l'accès de ces régions aurifères par l'ouverture de nouvelles routes et sentiers. Quant aux capitaux, ils arriveront du moment que les mines pourront être faciles d'accès, et que s'ouvrira le chemin de fer du Pacifique, qui doit changer la face non-seulement de cette province, mais des deux tiers de la Confédération.

Une chose qui a retardé l'exploitation des mines du riche district du Caribou, c'est le prix du fret du bas Fraser à Barkerville. Non-seulement les transports sont longs, et les frais de transport considérables mais les articles ainsi transportés sont sujets à des droits très-forts, pour payer le coût du chemin de Caribou, chemin qui ferait honneur à un pays riche et prospère. Il serait à désirer que ces droits fussent révoqués, ou, du moins, considérablement diminués.

**PRODUIT DE MINES.**

Afin de donner à Votre Excellence une idée de la richesse de ces mines, j'indiquerai ici ce que celles que j'ai visitées, ont produit cet été. La mine "South Wales," à Vanwinckle, à douze milles de Barkerville, qui est l'extrémité du chemin du Caribou, a produit, durant les trois dernières semaines d'août, 323, 215 et 256 onces d'or respectivement. La mine "Forest Rose," sur William's Creek, a produit, une semaine, 203 onces, et une autre semaine, 245 onces. La mine "Ballarat," a produit 72 onces, une semaine, et 95 le suivante.

Quelques-unes de ces mines sont à une profondeur de 100 à 150 pieds sous terre, et les puits qui y descendent, communiquent avec des galeries de plus de deux cents pieds de longueur oblique. La mine "Lane et Kurtz," promet de très-grands résultats. Elle est au centre de ce qu'on appelle les Meadows. Elle est entre les mains d'une compagnie américaine, avec un capital de \$500,000. Elle avait été abandonnée, quoiqu'elle eût donné beaucoup

"Dans cet état, les exportations, de 1861 jusqu'à la fin de 1866, ne proviennent que de la terre ferme de la Colombie Britannique; de 1867 à 1870, elles proviennent de la colonie après l'union.

"En 1861, 1862 et 1863, les exportations n'étaient uniquement dirigées que vers la colonie alors séparée de Vancouver.

"C'est en 1864 que le premier bois de service fut expédié au-delà des limites de la province actuelle, c'est-à-dire aux colonies australiennes.

"En 1870, un des moulins de Burrard Inlet resta fermé la plus grande partie de l'année, ce qui explique la baisse dans le chiffre des exportations. Cette année (1871), les expor-

d'or; l'eau souterraine était venue en si grande abondance que la compagnie qui l'exploitait ne put continuer faute de moyens. Si la compagnie américaine actuelle réussit à pomper l'eau au moyen du puissant mécanisme qu'elle a transporté à 600 milles dans l'intérieur de la Colombie, il est certain qu'il s'établira de suite sur les Meadows des compagnies nombreuses qui suivront l'exemple de cette dernière, et devront être récompensées de leurs sacrifices par une riche moisson d'or, semblable à celle que l'ancienne compagnie faisait, lorsqu'elle fut arrêtée par l'inondation souterraine.

Le livre bleu de 1870 contient ce qui suit sur ces mines :—

"Caribou :—Ces mines ont été sans interruption exploitées durant l'année et avec des résultats satisfaisants. Grand nombre des anciens ruisseaux miniers qui, depuis un an ou deux, avaient perdu leur importance ont, cette année, repris leur valeur primitive et produit de bons rendements.

"Lillouet et Clinton :—Les mines d'or de ce district sont principalement exploitées par des Chinois qui se contentent de peu de profits en retour de leur travail.

"Colombie et Kootenay :—Ce district minier n'a pas tenu ce qu'il promettait les années passées; la contrée n'a pas été parfaitement explorée, vu que le plus grand nombre des mineurs l'ont quittée éblouis qu'ils étaient par les avantages que leur offraient les nouvelles régions aurifères d'Ominion; d'autres ont également quitté le pays pour aller chercher fortune en Californie. Cependant ceux qui restent semblent satisfaits de leur bénéfices et sont activement occupés à faire des barrages et des souterrains.

"Hope, Yale et Lytton :—L'exploitation des mines d'or dans ce district, sur les bords de la rivière Fraser, est principalement entre les mains des Chinois qui réalisent de \$1 à \$5 par jour par tète.

"Ci-suit le rendement de l'or pendant l'année :—

|                     |                |
|---------------------|----------------|
| Caribou.....        | \$1,047,245 00 |
| Lillouet.....       | 15,000 00      |
| Colombie, etc.....  | 161,500 00     |
| Yale et Lytton..... | 110,000 00     |

"Ces chiffres ne sont néanmoins qu'approximatifs vu qu'il est impossible de constater la quantité d'or expédiée du pays par des particuliers."

(A continuer.)

## PRIX COURANTS DU MARCHÉ DE MONTRÉAL

Denrées Coloniales, Produits Européens et Asiatiques, Produits Chimiques, &c., &c.

Les prix cotés sont ceux des importateurs, par forte quantité. Les acheteurs en petites quantités ne doivent pas s'attendre à acheter aux prix cotés, mais à payer une légère avance pour couvrir les frais d'emmagasinage, charroyage, assurance, &c., &c. Les prix sont sujets aux fluctuations du marché.

### CAFÉ VERT—

|                     |         |            |       |    |
|---------------------|---------|------------|-------|----|
| Rio, ordinaire..... | par lb. | \$ 17 à 18 | \$ c. | 18 |
| " bon.....          | "       | 18 1/2     | "     | 19 |
| " choix.....        | "       | 19         | "     | 20 |
| St. Domingue.....   | "       | 16 1/2     | "     | 17 |
| Costa Rica.....     | "       | 17         | "     | 18 |
| Jamaïque.....       | "       | 17         | "     | 19 |
| Laguayra.....       | "       | 19         | "     | 21 |
| Maracaibo.....      | "       | 20         | "     | 21 |
| Ceylan.....         | "       | 20         | "     | 22 |
| Java.....           | "       | 23         | "     | 25 |
| Mocha.....          | "       | 30         | "     | 35 |

### CHOCOLAT—

|                 |         |    |
|-----------------|---------|----|
| Epps & Cie..... | par lb. | 40 |
| Fry.....        | "       | 25 |
| Monier.....     | "       | 45 |
| CACAO.....      | par lb. | 20 |

### CHICORÉE—

|             |         |        |        |
|-------------|---------|--------|--------|
| Barry.....  | par lb. | 10 1/2 | 12 1/2 |
| Taylor..... | "       | 10 1/2 | 12 1/2 |

### CHANDILLE—

|                               |         |             |
|-------------------------------|---------|-------------|
| Spermacetique de Belmont..... | par lb. | 22 à 24     |
| Paraffine.....                | "       | 27 1/2 à 28 |
| Française.....                | "       | 23 1/2 à 25 |

### CIRAGES—

|                         |           |             |
|-------------------------|-----------|-------------|
| Day & Martin, bout..... | par douz. | 2 80 à 3 00 |
| " 1/2 bout.....         | "         | 1 60 à 1 75 |
| Americain, No. 1.....   | "         | 24 à 25     |
| " No. 2.....            | "         | 29 à 30     |
| " No. 3.....            | "         | 37 1/2 à 40 |

### CIGARES—

|                         |           |               |
|-------------------------|-----------|---------------|
| Allemands.....          | par 1000. | 12 00 à 17 00 |
| Havane.....             | "         | 30 00 à 60 00 |
| Cheroot de Manille..... | "         | 22 50 à 26 00 |

### DROGUES & TEINTURES—

|  |              |               |
|--|--------------|---------------|
| Alun.....  | par 100 lbs. | 2 00 à 2 25   |
| Arrowroot.....                                   | par lb.      | 20 à 35       |
| Acide Muriatique.....                            | "            | 5 à 5 1/2     |
| Acide Oxalique.....                              | "            | 30 à 32 1/2   |
| Acide Sulphurique.....                           | "            | 25 à 27       |
| Borax.....                                       | "            | 25 à 27       |
| Bi Carbonate de Soude, par baril de 112 lbs..... | "            | 4 75 à 5 00   |
| Bois de Campêche.....                            | par 100 lbs. | 2 25 à 2 50   |
| Bois de Nicaragua.....                           | "            | 2 25 à 2 50   |
| Crème de Tartre, cristaux.....                   | par lb.      | 25 à 27       |
| Do. moulu.....                                   | "            | 25 à 30       |
| Couperose.....                                   | par 100 lbs. | 1 00 à 1 25   |
| Chlorate de Chaux.....                           | "            | 3 75 à 4 00   |
| Camphre.....                                     | par lb.      | 45 à 50       |
| Cochénille.....                                  | "            | 75 à 95       |
| Extrait de Bois de Campêche.....                 | "            | 10 1/2 à 12   |
| Do. lbs.....                                     | "            | 12 1/2 à 13   |
| Do. 1/2 lbs.....                                 | "            | 13 1/2 à 14   |
| Do. 1/4 lbs.....                                 | "            | 14 1/2 à 15   |
| Garance.....                                     | par lb.      | 13 1/2 à 15   |
| Indigo de Madras.....                            | "            | 85 à 1 00     |
| Do. Manille.....                                 | "            | 75 à 80       |
| Gomme Arabique, 1ère.....                        | "            | 35 à 40       |
| Do. 2nde.....                                    | "            | 30 à 35       |
| Do. Copale.....                                  | "            | 12 à 15       |
| Do. Shellac.....                                 | "            | 35 à 45       |
| Senné.....                                       | "            | 20 à 30       |
| Sel Epsom.....                                   | "            | 2 1/2 à 3     |
| Soufre en Fleur.....                             | "            | 3 1/2 à 4     |
| Do. Canon.....                                   | "            | 3 1/2 à 4 1/2 |
| Sel de Soude.....                                | par 100 lbs. | 2 00 à 2 25   |
| Salpêtre.....                                    | par baril.   | 10 50 à 11 00 |
| Vitriol Bleu.....                                | par lb.      | 6 à 6 1/2     |

### ÉPICES—

|                          |           |                 |
|--------------------------|-----------|-----------------|
| Canelle.....             | par lb.   | 25 à 30         |
| Clous de Girofle.....    | "         | 12 1/2 à 14 1/2 |
| Gingembre d'Afrique..... | "         | 15 à 17         |
| Do. Jamaïque.....        | "         | 15 à 17         |
| Mapis.....               | "         | 1 60 à 1 70     |
| Muscade.....             | "         | 80 à 1 00       |
| Moutarde de Wis.....     | "         | 17 1/2 à 20     |
| Do. do. bout.....        | par douz. | 4 40 à 4 60     |
| Do. do. 1/2 do.....      | "         | 2 60 à 2 75     |
| Do. de Taylor.....       | par lb.   | 17 à 20         |
| Do. Koen.....            | "         | 17 à 20         |
| Do. Colman.....          | "         | 17 à 20         |
| Do. Française.....       | par douz. | 2 00 à 2 25     |
| Piment.....              | par lb.   | 7 à 8           |
| Poivre noir.....         | "         | 16 à 16 1/2     |
| Do. blanc.....           | "         | 30 à 32 1/2     |
| Do. de Cayenne.....      | "         | 15 à 17         |

### EMPOIS—

|                            |         |                 |
|----------------------------|---------|-----------------|
| Satin de Berger, 1 lb..... | par lb. | 11 1/2 à 13 1/2 |
| Do. do. 1 lb.....          | "       | 11 1/2 à 13 1/2 |
| Do. do. 1 lb.....          | "       | 11 à 13         |
| Do. do. 1 lb.....          | "       | 11 à 13         |
| Glenfield.....             | "       | 16 à 17         |

### FRUITS—

|                           |            |                 |
|---------------------------|------------|-----------------|
| Amandes du Languedoc..... | par lb.    | 13 à 14         |
| Do. Jourdain.....         | "          | 16 à 17         |
| Do. Provence.....         | "          | 10 1/2 à 11 1/2 |
| Do. Princesse.....        | "          | 18 à 20         |
| Do. Tarragona.....        | "          | 13 1/2 à 14 1/2 |
| Do. Sicile.....           | "          | 11 1/2 à 12     |
| Dates.....                | "          | 7 à 8           |
| Figues de Smyrne.....     | "          | 12 1/2 à 15     |
| Do. Malaga.....           | "          | 7 à 8           |
| Noix de Brésil.....       | "          | 7 à 8           |
| Do. Grenoble.....         | "          | Manquant.       |
| Do. Cahors.....           | "          | do.             |
| Do. Bordeaux.....         | "          | do.             |
| Noisettes de Sicile.....  | "          | 8 à 8 1/2       |
| Do. Barcelone.....        | "          | 8 à 8 1/2       |
| Pênes d'Ente.....         | par boçal. | 55 à 1 25       |
| Do. de Turquie.....       | par lb.    | 7 à 8           |
| Raisins sur couche.....   | par boîte. | 1 80 à 1 90     |
| Do. do. 1/2.....          | "          | 1 00 à 1 10     |
| Do. do. 1/4.....          | "          | Manquant.       |
| Do. London Layers.....    | par boîte. | 2 75 à 3 00     |
| Do. Soléil.....           | "          | 3 00 à 7 1/2    |
| Do. Corinthe.....         | par lb.    | 64 à 7 1/2      |
| Do. Valence.....          | "          | 61 à 7          |
| Fruits au Sirop.....      | par douz.  | 2 50 à 3 00     |
| Do. à l'Eau de Vie.....   | "          | 3 00 à 4 00     |

### HUILE D'OLIVE—

|                              |             |             |
|------------------------------|-------------|-------------|
| Bacigalupi, gout.....        | par caisse. | 2 80 à 3 00 |
| Do. ".....                   | "           | 3 25 à 3 50 |
| Barton & Guestier, bout..... | "           | 7 50 à 8 00 |
| Do. do. 1/2.....             | "           | 8 50 à 9 00 |
| Puget.....                   | "           | 2 80 à 3 00 |
| Do. do. 1/2.....             | "           | 3 25 à 3 50 |
| Possel.....                  | "           | 2 75 à 3 00 |
| Do. do. 1/2.....             | "           | 3 25 à 3 50 |
| Do. Valence.....             | "           | 4 00 à 4 25 |
| Plagniol.....                | "           | 3 00 à 3 25 |
| Do. do. 1/2.....             | "           | 3 30 à 3 40 |
| Do. en fûts.....             | "           | 1 65 à 1 20 |

### MELASSE—

|                       |             |             |
|-----------------------|-------------|-------------|
| Barbado.....          | par gallon. | 35 à 36     |
| Centrifuge.....       | "           | Manquant.   |
| Cuba.....             | "           | 24 à 25     |
| Demerara.....         | "           | 35 à 36     |
| Moscovado.....        | "           | 28 à 30     |
| Nouvelle Orléans..... | "           | Manquant.   |
| Porto Rico.....       | "           | 35 à 37 1/2 |
| Terrée.....           | "           | 20 à 21     |

### MARINADES—

|                         |           |             |
|-------------------------|-----------|-------------|
| Cross et Blackwell..... | par douz. | 2 60 à 2 70 |
| Joyce.....              | "         | 1 80 à 1 90 |
| Thin.....               | "         | 1 80 à 1 90 |
| Pigott.....             | "         | 1 70 à 1 80 |

### PÂTES—

|                                     |             |
|-------------------------------------|-------------|
| Vermicelle de Couppin d'Aix par lb. | 12 à 12 1/2 |
| " Bordeaux.....                     | 12 1/2 à 13 |
| Macaroni de Couppin d'Aix.....      | 11 1/2 à 12 |
| " Bordeaux.....                     | 12 à 12 1/2 |
| Sagou.....                          | 5 à 6       |
| Tapoca.....                         | 7 à 12      |

### RIZ—

|                    |              |             |
|--------------------|--------------|-------------|
| De Patna.....      | par 100 lbs. | Manque.     |
| Rangoon.....       | "            | 4 20 à 4 40 |
| Aracan.....        | "            | 4 40 à 4 60 |
| SAVON—             |              |             |
| De Castille.....   | par lb.      | 8 1/2 à 9   |
| Brown Windsor..... | "            | 14 à 18     |
| Liverpool.....     | "            | 3 1/2 à 4   |

### SUCRES—

|                       |         |                 |
|-----------------------|---------|-----------------|
| Centrifuge.....       | par lb. | 9 1/2 à 9 1/2   |
| Moscovado.....        | "       | 8 à 9 1/2       |
| De Cuba.....          | "       | 8 1/2 à 9 1/2   |
| Demerara.....         | "       | Manque          |
| Porto Rico.....       | "       | 9 1/2 à 10      |
| Raffiné Écossais..... | "       | 10 à 10 1/2     |
| " Anglais blanc.....  | "       | 11 1/2 à 11 1/2 |
| " en morceaux.....    | "       | 12 1/2 à 12 1/2 |

### SEL—

|                        |           |             |
|------------------------|-----------|-------------|
| Gros de Liverpool..... | par sac   | 77 1/2 à 80 |
| Fin.....               | "         | 75 à 80     |
| Factory Filled.....    | "         | 1 55 à 1 60 |
| Fin de Table.....      | par douz. | 1 20 à 1 30 |
| d'Hyères.....          | par mimot | Manque      |

### TIÈS—

|                          |         |         |
|--------------------------|---------|---------|
| Gunpowder.....           | "       | 80 à 90 |
| Extra fin à choix.....   | par lb. | 80 à 90 |
| Bon ordinaire à bon..... | "       | 65 à 80 |
| Commun à bon.....        | "       | 40 à 65 |
| Imité.....               | "       | 65 à 75 |
| Extra fin à choix.....   | par lb. | 65 à 75 |
| Bon ordinaire à bon..... | "       | 55 à 65 |
| Commun à bon.....        | "       | 35 à 55 |

### YONG HYSOON—

|                          |         |         |
|--------------------------|---------|---------|
| Extra fin à choix.....   | par lb. | 80 à 90 |
| Bon ordinaire à bon..... | "       | 60 à 80 |
| Commun à bon.....        | "       | 30 à 50 |

### HYSOON—

|                          |         |         |
|--------------------------|---------|---------|
| Extra fin à choix.....   | par lb. | 60 à 70 |
| Bon ordinaire à bon..... | "       | 50 à 60 |
| Commun à bon.....        | "       | 40 à 50 |

### JAPONAIS—

|                          |         |         |
|--------------------------|---------|---------|
| Extra fin à choix.....   | par lb. | 65 à 75 |
| Bon ordinaire à bon..... | "       | 50 à 60 |
| Commun à bon.....        | "       | 40 à 50 |

### TWANKAY—

|                          |         |             |
|--------------------------|---------|-------------|
| Bon ordinaire à bon..... | par lb. | 35 à 45     |
| Commun à bon.....        | "       | 27 1/2 à 35 |

### SOUGHONG AND CONGOU—

|                          |         |         |
|--------------------------|---------|---------|
| Extra fin à choix.....   | par lb. | 65 à 80 |
| Bon ordinaire à bon..... | "       | 45 à 55 |
| Commun à bon.....        | "       | 35 à 45 |

### ONGONG—

|                          |         |         |
|--------------------------|---------|---------|
| Extra fin à choix.....   | par lb. | 60 à 70 |
| Bon ordinaire à bon..... | "       | 50 à 60 |
| Commun à bon.....        | "       | 40 à 50 |

### VINAIGRE—

|   |             |                     |
|---|-------------|---------------------|
| De Bordeaux.....  | par gallon. | 35 à 37 1/2         |
| Marseille.....  | "           | 32 1/2 à 35         |
| Malt.....   | "           | 37 1/2 à 40         |
| Bobman.....   | par cruche. | 1 90 à 2 00         |
| T BAC, manufacturé par quantité de 25 boîtes on 50 de boîtes en douane— |             |                     |
| Fancy bright.....   | par lb.     | 0 48 à 0 56         |
| Bright.....   | "           | 0 30 à 0 40         |
| Mahogany.....   | specials    | 0 17 1/2 à 0 28     |
| Bright.....   | "           | 0 17 à 0 30         |
| Noir, à chiquer, sucré.....   | "           | 0 17 1/2 à 0 19 1/2 |
| Marin.....  | "           | 0 17 1/2 à 0 19 1/2 |
| Victoria.....   | "           | 0 17 1/2 à 0 19 1/2 |
| Petit favori.....   | "           | 0 17 1/2 à 0 19 1/2 |
| Dinmont.....  | "           | 0 17 1/2 à 0 19 1/2 |
| Prince de Galles, No. 1 et 2.....                                       | "           | 0 16 1/2 à 0 18 1/2 |
| " No. 3 et 4.....   | "           | 0 14 1/2 à 0 16 1/2 |
| Vermicelle et Macaroni.....   | "           | 0 09 à 0 10         |

### Alcalis, Comestibles et Produits de la Ferme, &c.

|                     |              |                 |
|---------------------|--------------|-----------------|
| ALCALIS—            |              |                 |
| Potasse, 1ère.....  | par 100 lbs. | 7 30 à 7 32 1/2 |
| 2nde.....           | "            | Manque.         |
| Perlasse, 1ère..... | "            | 9 00 à 9 10     |
| 2nde.....           | "            | 8 20 à 8 25     |

### COMESTIBLES—

|                      |            |               |
|----------------------|------------|---------------|
| Beurre, choix.....   | par lb.    | 17 à 19       |
| " bon ordinaire..... | "          | 14 à 16       |
| " ordinaire.....     | "          | 11 à 12       |
| " inférieur.....     | "          | 9 à 10        |
| " Kamouraska.....    | "          | 11 à 12       |
| Bacon.....           | "          | Manque.       |
| Épaulés.....         | "          | Manque.       |
| Bœuf, Mess.....      | par Tierce | 19 00 à 19 25 |
| " Prime Mess.....    | "          | 14 00 à 15 00 |
| Fromage, bon.....    | par lb.    | 14 à 15       |
| " ordinaire.....     | "          | 12 à 13       |
| Jambon, vert.....    | "          | 7 à 7 1/2     |
| " fumé.....          | "          | 11 à 12       |
| Lard, Mess.....      | par quart. | 15 50 à 15 65 |
| " Mess mince.....    | "          | 14 00 à 14 45 |
| " Prime Mess.....    | "          | Manque.       |
| " Prime.....         | "          | Nominal.      |
| " Extra Prime.....   | "          | Nominal.      |
| Saindoux.....        | par lb.    | 10 à 10 1/2   |
|                      |            |               |





AVIS DU GOUVERNEMENT.

DÉPARTEMENT DES DOUANES.  
OTTAWA, 8 mai, 1872.

ESCOMPTE autorisé sur les envois américains  
Jusqu'à nouvel ordre: 12 par cent.  
R. S. M. BOUCHETTE,  
Commissaire des Douanes.



DEBENTURES DU HAVRE.

LES Commissaires du Havre de Montréal, re-  
cevront des soumissions jusqu'à LUNDI, 20 cou-  
rant à Midi, pour DÉBENTURES pour la valeur  
de

**\$100,000,**

Qui seront émises en vertu de l'acte 18 Vict., Chap.  
143, Sect. 29, rachetables le 5 Juillet 1887, et portant  
intérêt de 6 par cent par année, payables chaque  
six mois, à la Banque de la Cité de Montréal, le 5  
Janvier et Juillet, de chaque année.  
Si on demandait des débentures à 6 par cent stg.,  
des soumissions seraient faites à cet effet.  
Les applications, endossées, "Soumissions pour  
Débentures," doivent être adressées au soussigné,  
H. H. WHITNEY,  
Secrétaire.

Bureau du Havre des Commissaires, }  
Montréal, 3 Mai, 1872. } 199

LA BANQUE JACQUES-CARTIER

AVIS est par le présent donné qu'un dividende  
de QUATRE PAR CENT, sur le capital payé de  
la Banque Jacques-Cartier, a été déclaré pour le  
semestre courant et sera payable à la Banque le  
et après le 1er Juin prochain.  
Les livres de transport seront fermés du 16 au  
31 Mai prochain, inclusivement.  
Par ordre du Bureau,  
H. COTTÉ,  
Caissier.

Montréal, 30 avril 1872.

BOUCHONS!  
BOUCHONS!!  
BOUCHONS!!!

FRANCISCO LLADO & CIE.

Importateurs de Bouchons d'Espagne et de Liège  
132 et 134, MAIDEN LANE, Coin de Water  
Street, NEW YORK.

MM. P. POULIN & CIE., Marchands de Vins de  
cette ville ont été appointés SEULS AGENTS  
pour le Canada.

On peut examiner les échantillons à leur bureau.  
313, RUE ST. PAUL.  
Demandez un circulaire illustré.

JAMES W. STEWART  
AGENT COMMISSIONNAIRE

Courtier et Agent de Navigation

BATISSES GOWEN

Bureau:—No. 4, Rue Pierre, Québec.

J. W. S. s'occupe de l'achat et de la vente de  
Marchandises de toutes sortes aux conditions les  
plus favorables et donne une attention spéciale à  
promouvoir les intérêts des manufacturiers.  
On sollicite des ordres.  
Québec, Mai 1872.

Vente par Encan.

PAR J. J. ARNTON.

331 LOTS A BATIR

DE GRANDE VALEUR ET

4 BONNES MAISONS DE CAMPAGNE

A ST. LAMBERT, MONTREAL SUD.

Seront vendus par enchère publique au com-  
mencement de JUIN.

Le soussigné a reçu instruction du propriétaire  
L. A. BOYER, Ecr., de vendre SANS RESERVE,  
sur les lieux, les propriétés ci-dessus.

Cette magnifique propriété—subdivisée en lots  
de 50 pour 100 pieds, ayant front sur la voie  
publique et le fleuve St. Laurent, directement  
vis-à-vis la ville et sillonnée d'avenues, de 80  
pieds de large, rencontre tous les éléments d'une  
excellente spéculation et d'un bon placement.

Cette propriété est commode. Titres parfaits  
avec termes d'une facilité inaccoutumée. Taxes  
locales presque nulles.

Comme situation, la place est magnifique et des  
plus salubres, et est destinée à devenir le BROOK-  
LYN de Montréal.

Les plans peuvent être consultés à ma salle  
d'encan. Des plans lithographiés seront prêts  
vers le milieu de Mai.

De plus amples informations et la date de la  
vente seront annoncées dans le cours de Mai.

J. J. ARNTON,  
Commissaire priseur.

Aucun lot ne sera vendu avant le jour de  
l'encan.

W. A. CAMPBELL & CIE.

IMPORTATEURS

ET

MARCHANDS EN GROS

DE

CAFES, EPICES, &c.

24, RUE ST. SACREMENT

CANADA COFFEE & SPICE STEAM MILLS

525 et 526, RUE LAGAUCHETIERE

MONTREAL.

J. L. CASSIDY & CIE.

IMPORTATEURS DE  
PORCELAINES,

VERRERIES ET VAISSELLE.

339 & 341 Rue St. Paul,

BATISSE DES SŒURS, MONTREAL.

G. & J. GROVES,

MARCHANDS DE

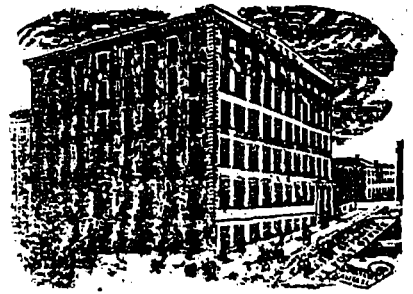


FAIENCIE,

424,

Rue St. Paul,

MONTREAL.



FONDÉE EN 1778.

"THE GAZETTE,"

MONTREAL.

Edition quotidienne \$5.00 par année; édition heb-  
domadaire \$1.00 par année.

CE Journal occupe le premier rang parmi les jour-  
naux du Canada, et se distingue par,  
Ses articles de fonds hors ligne.  
Ses rapports commerciaux les plus complets.  
Ses dépêches télégraphiques les plus récentes.  
Ses nouvelles du jour les plus intéressantes.  
Ses comptes-rendus légaux les plus exacts.  
La littérature la plus choisie.

COMME JOURNAL D'ANNONCES

il est infiniment supérieur à tout autre papier-nou-  
velles de la Province de Québec.

L'augmentation des affaires a nécessité la transla-  
tion de l'établissement de l'imprimerie de la Gazette  
à ces vastes et magnifiques bâtiments sur la rue St.  
François-Xavier, qui occupent tout l'espace entre les  
rues Craig et Fortification s'étendant à 100 pieds en  
arrière de la rue St. François-Xavier, fournissant  
ainsi les plus grandes facilités pour l'exécution d'im-  
pression de livres et d'ouvrages de quelque nature  
qu'ils soient.

ON EXÉCUTE À NOTRE ATELIER

- Grands Placards,
- Connaissements,
- Affiches,
- Cartes d'affaires,
- Étiquettes, Chèques,
- Journaux,
- Catalogues,
- Blancs d'Avocats,
- Têtes de lettres et de comptes,
- Circulaires,
- Blancs de Billets Promissoires,
- Programmes,
- Magasins Pittoresques,
- Blancs de Formes Légales,
- Pamphlets,
- Rapports,
- &c. &c. &c.

et toute autre description d'impressions pour assu-  
rance, loi, banque et commerce, que l'on sollicite  
respectueusement.

AUX DIRECTEURS DE CHEMINS DE FER ET DE  
COMPAGNIES À VAPEUR.

La Gazette est la seule imprimerie dans la Puis-  
sance qui possède les machines nécessaires à l'im-  
pression de billets de Chemins de fer et de Bateaux  
à Vapeur en coupons.

Elle comprend deux machines d'Edmonson pour  
l'impression des billets et une presse à coupon, avec  
laquelle on imprime et numérote consécutivement  
par la même opération.

On régle à ordre livres blancs avec ou sans entêtes  
d'une manière supérieure.

Les commandes de toutes sortes, soit verbales, par  
lettre ou télégraphe, sont exécutées avec ponctualité  
et livrées par maille, poste, ou express.

Les propriétaires de la Gazette ont appellé avec  
confiance aux marchands et au public en general  
pour une partie de leur patronage pour l'impression  
de livres ou autres ouvrages.

T. & R. WHITE.

Montréal, 22 Octobre, 1871.

BUREAU DE POSTE, Montréal, 21 Septembre 1871.

| Distribuées.                           |       | MALLES.                      | J-ées. |        |
|--|-------|------------------------------|--------|--------|
| A. M.                                  | P. M. |                              | A. M.  | P. M.  |
| <b>ONTARIO.</b>                        |       |                              |        |        |
| 3.30                                   | ..... | Ottawa, p. chemin de fer (a) | 7.00   | 6.45   |
| 3.30                                   | ..... | Province d'Ontario.....(a)   | 7.00   | 6.45   |
| .....                                  | 6.30  | Rivière Ottawa par route.    | 7.00   | .....  |
| <b>QUEBEC.</b>                         |       |                              |        |        |
| .....                                  | ..... | Québec, Trois-Rivières et    | .....  | .....  |
| .....                                  | ..... | Sorel, par vapeur.....       | .....  | .....  |
| .....                                  | ..... | Québec, p. chemin de fer     | .....  | .....  |
| .....                                  | ..... | Townships, C.F.T. Riv. Ar-   | .....  | .....  |
| 8.00                                   | ..... | thabaska et Riv. du Loup     | 7.00   | .....  |
| .....                                  | 2.00  | St. Rémi et Hemmingford      | .....  | 2.00   |
| 8.11 1/2                               | 2.00  | St. Hyacinthe et Sherbrooke  | 6.00   | 1.00   |
| 10.00                                  | ..... | De St. Jean et Rouse's Pt.   | .....  | 2.30   |
| .....                                  | ..... | Shefford et la jonction du   | .....  | .....  |
| 10.00                                  | ..... | chemin de fer Vt.....        | 2.00   | .....  |
| <b>MALLES LOCALES.</b>                 |       |                              |        |        |
| 11.00                                  | ..... | Beauharnois (route).....     | 6.00   | .....  |
| 11.00                                  | ..... | Chambly (aussi 6 A. M.) et   | .....  | 1.30   |
| 11.00                                  | ..... | St. Césaire.....             | .....  | 1.30   |
| .....                                  | ..... | Contrecoeur, Varennes et     | .....  | .....  |
| .....                                  | ..... | Verschères.....              | .....  | .....  |
| 11.00                                  | ..... | Côte St. Paul et Tanneries   | .....  | .....  |
| .....                                  | ..... | Ouest.....                   | 10.30  | .....  |
| 10.00                                  | 5.45  | Huntingdon.....              | 8.00   | 2.00   |
| 9.30                                   | 2.00  | Lachine.....                 | 6.00   | 2.00   |
| 10.00                                  | ..... | St. Lambert.....             | .....  | 2.00   |
| 9.30                                   | 2.15  | Laprairie.....               | .....  | 2.00   |
| 11.00                                  | ..... | Longueuil.....               | 6.00   | 1.30   |
| .....                                  | ..... | N. Glasgow & St. Récollet    | 7.00   | .....  |
| .....                                  | 5.15  | Terrebonne & St. Vincent     | 7.00   | 3.00   |
| 8.30                                   | 5.00  | Pointe St. Charles.....      | 8.30   | 5.00   |
| .....                                  | ..... | St. Laurent, St. Eustache,   | .....  | .....  |
| .....                                  | ..... | Ste. Scholastique, et        | .....  | .....  |
| .....                                  | 1.30  | Belle-Rivière.....           | 7.00   | .....  |
| .....                                  | ..... | St. Jérôme, Ste. Rose et     | .....  | .....  |
| .....                                  | 2.30  | St. Thérèse.....             | 7.00   | .....  |
| 8 & 10                                 | ..... | St. Jean & Station, St.      | 8.00   | 2.00   |
| .....                                  | ..... | Armand.....                  | .....  | .....  |
| 8.00                                   | ..... | Trois-Rivières par la Rive   | .....  | .30    |
| .....                                  | ..... | Nord.....                    | .....  | .....  |
| <b>PROV. MARITIME.</b>                 |       |                              |        |        |
| .....                                  | ..... | N.-Brunswick et Isle P.E.    | 7.00   | .....  |
| .....                                  | ..... | Halifax, N.-E.....           | 7.00   | .....  |
| Les malles pour T.-Neuve               |       |                              |        |        |
| sont envoyées tous les                 |       |                              |        |        |
| jours à Halifax, et de là              |       |                              |        |        |
| la transmission se fera                |       |                              |        |        |
| tous les vendredis alter-              |       |                              |        |        |
| natis à partir du 2 Juin.              |       |                              |        |        |
| <b>ETATS-UNIS.</b>                     |       |                              |        |        |
| 8 & 9 1/2                              | ..... | Boston et les Etats de la    | 8.00   | 2.15   |
| 8.10 1/2                               | ..... | Nouv.-Angleterre, ex-        | .....  | .....  |
| 8 & 9 1/2                              | ..... | cepté le Maine.....          | .....  | 2 1/2  |
| .....                                  | ..... | New-York et les Etats du     | .....  | 12 1/2 |
| .....                                  | ..... | Sup.....                     | .....  | 6 1/2  |
| 8.30                                   | ..... | Island Pond, Portland et     | 7.00   | 6.45   |
| .....                                  | ..... | le Maine.....                | .....  | .....  |
| .....                                  | ..... | Etats de l'Ouest et du Pa-   | .....  | .....  |
| .....                                  | ..... | cifique et Manitoba.....     | .....  | .....  |
| <b>INDES OCCIDENTALES.</b>             |       |                              |        |        |
| Lettres, etc., payés d'avance vid N.-  |       |                              |        |        |
| York, sont expédiées chaque jour       |       |                              |        |        |
| à New-York d'où partent les au-        |       |                              |        |        |
| malles:                                |       |                              |        |        |
| Pour Havane et Indes Occidentales      |       |                              |        |        |
| vid Havane, tous les Jueuis P. M.      |       |                              |        |        |
| Pour St. Thomas, les Indes Occiden-    |       |                              |        |        |
| tales et Brésil, le 23ème jour de      |       |                              |        |        |
| chaque mois.                           |       |                              |        |        |
| <b>GRANDE BRETAGNE.</b>                |       |                              |        |        |
| Par la ligne Canadienne... Vendredi... |       |                              |        |        |
| Par la ligne W. & G. vid               |       |                              |        |        |
| New-York.....Lundi.....                |       |                              |        |        |

(a) Les sacs de la malle par les chars sont ouverts de 5.45 à 8.30 P.M.  
 (b) do. ouverts jusqu'à 1.35 P.M.

Les lettres enregistrées doivent être déposées 15 minutes avant la fermeture des malles.  
 Les boîtes à lettres dans les rues sont visitées à 10.30 A.M., 1.15, 5.45 et 9.00 P.M.  
 Le Dimanche à 9.00 P.M.

P. L. TOUSSIGNANT,  
 SYNDIC OFFICIEL,  
 ARTHABASKAVILLE,  
 Sollicite respectueusement de MM. les marchands, les affaires qu'ils peuvent avoir dans le district d'Arthabaska sous l'Acte de Faillite de 1869.

# J. McARTHUR & SON

Nos. 9 et 10

Nouvelles Bâtisses des Sœurs,

IMPORTATEURS

ET

MARCHANDS EN GROS

DE

## VERRE A VITRES

DE TOUTES SORTES.

Huile de Lin

Bouillie Blanche, Crue et Double Bouillie.

Peintures

Sèches et à l'Huile de toutes couleurs.

Laque

Pour assécher les Peintures et les Vernis.

Esprit de Terebentine.

Resine.

Poix.

Goudron.

Produits Chimiques.

Bois de Teinture.

HUILE de Pétrole.

HUILE de Loup-marin.

HUILE Morue.

HUILE de Baleine.

HUILE de Lard.

HUILE d'Olive

ET

## HUILES POUR MACHINES

DE TOUTES SORTES.

AINSI QUE

## HUILES POUR SUINT.

### MOULINS A COUDRE.

LE MOULIN A COUDRE AMELIORE DE

**LAWLOR**

Breveté le 2 Juin 1869, le 17 Novembre 1870, et le 8 Août 1871.

Prix, complet - - - - - \$35.00

LE "LAWLOR"

Est le résultat d'une combinaison mécanique des célèbres moulins Singer pour les familles et les manufactures; sa réputation comme moulin à coudre de première classe est au-dessus de tout doute, et conséquemment il n'a pas d'égaux parmi les moulins à points noués vendus à des prix variant de \$25 à \$35.

LE "LAWLOR"

est remarquable non seulement par la supériorité de sa couture, mais encore pour la variété des tissus qu'il peut coudre avec une facilité et une perfection égales, employant le fil de soie, de toile et de coton depuis le No. 10 jusqu'au No. 200. Ainsi l'étoffe de Beaver peut être cousue avec une grande force et uniformité de point, tandis que la tarlatane et la gaze peuvent être plissées et repliées de la manière la plus jolie.

LE "LAWLOR"

a les mêmes accessoires que le Singer de famille pour faire les remplis, ourler, broder, plisser, piquer, finir et rabattre, lesquels n'ont pas d'égaux parmi les autres moulins.

LE "LAWLOR"

travaille d'une manière remarquablement légère et facile; ses points sont excessivement nets et uniformes, et précisément ce qu'il faut pour les familles, tel que prouvé par les nombreux témoignages reçus en, sa faveur, dont voici quelques-uns.

M. J. D. Lawlor, Montréal, 1er fév. 1872.

Monsieur.—M'étant servi durant les dix derniers mois du moulin à coudre de Lawlor pour les familles, je dois dire que nous sommes parfaitement satisfaits de ses qualités ouvrières. Il travaille parfaitement bien, est facile à conduire et fait un très beau point sur les tissus les plus fins comme sur les plus épais.

A. MASSON, 406, rue Dorchester, de la maison D. Masson & Co. M. J. D. Lawlor, Montréal, 24 janv. 1872.

Monsieur.—Je me sers depuis environ deux ans du moulin à coudre à point noué de Lawlor pour les familles, et j'en suis très satisfait. Il fonctionne bien et fait un très beau point des deux côtés du tissu, et coud également bien dans les tissus légers ou épais.

MADAME JOSEPH WALKER, 18, rue Universit.

M. J. D. Lawlor, Montréal, 30 janv. 1872.

Monsieur.—Je suis heureux de vous informer que le moulin à coudre Lawlor pour famille fonctionne à notre satisfaction. Madame Brown le préfère au moulin le plus dispendieux pour l'usage de la famille.

A. G. BROWN, de Brown & Claggett, 26 rue St. François de Salles. M. J. D. Lawlor, Montréal, 29 janv. 1872.

Je prends la liberté de vous informer que le moulin à coudre Lawlor pour familles que j'ai acheté de vous il y a un an, donne sous tous les rapports la plus grande satisfaction. J'ai employé le Wheeler & Wilson; mais je préfère le votre pour l'usage de la famille.

MADAME M. C. MULLARKY, 25, Carré Richmond.

M. J. D. Lawlor, Montréal, 26 janv. 1872.

Monsieur.—J'ai beaucoup de plaisir à rendre témoignage aux qualités ouvrières supérieures du moulin à coudre de Lawlor pour les familles. Il fonctionne très bien, fait un très beau point noué semblable des deux côtés du tissu. Il est simple et très facile à comprendre.

J. A. CLARK, 77, rue Cathcart.

M. J. D. Lawlor, Montréal, 27 janv. 1872.

Monsieur.—Ayant complètement éprouvé les qualités ouvrières du moulin à coudre de Lawlor pour les familles, je suis heureuse de vous informer que dans mon estimation, il est supérieur au Florence et à tous les autres moulins dispendieux dont je me suis jamais servi pour l'usage de la famille.

MADAME E. A. WILLIS, 759, rue Ste. Catherine.

J. D. LAWLOR,

Fabricant de moulins à coudre de Singer, B. P. Howe et Lawlor.

Bureau principal—305, Rue Notre-Dame, MONTREAL.

Les marchands de moulins à coudre trouveront avantageux de donner une attention spéciale à la vente de ce moulin.

Demandez les listes de prix et les circulaires.

**Huiles et Peintures.**

LYMANS, CLARE & C<sup>ie</sup>.

ÉTABLIS EN 1803.

MANUFACTUREURS D'HUILE DE LIN, PEINTURES ET MASTIC. IMPORTATEURS DE DROGUES ÉTRANGÈRES, PEINTURES ET COULEURS. HUILES ET BOIS DE TRINTURES. 382, 384 et 386, St. Paul Street, Montréal.

**ALFRED SAVAGE & SON**

Manufacturiers

D'HUILE DE LARD, HUILES POUR MACHINERIES ET LAME.

Usine—Coin des Rues McCord et St. Thomas. Bureau—No. 1, Halle aux Blés, Rue St. Jean, MONTREAL.

JOHN McARTHUR & SON,

IMPORTATEURS ET MARCHANDS D'HUILES, PEINTURES SÈCHES ET À L'HUILE, VERNIS, VITRES, PRODUITS CHIMIQUES, Marchandises de Marine, Teintures, &c., 18 Rue Lemoine, MONTREAL.

R. C. JAMIESON & C<sup>ie</sup>,

MANUFACTURIERS DE VERNIS ET D'IMITATION DE LAQUE DE CHINE. IMPORTATEURS D'HUILES, PEINTURES, COULEURS, THE-REBENTINES, etc., etc. No. 3 Halle aux Blés et No. 6 Rue St. Jean, MONTREAL.



ASSORTIMENT COMPLET DE PEINTURES, Huiles, Vitres, Pinceaux, Vitres colorées et de Miroirs, Tapissierie, Huile de Charbon, Lampes, etc., des plus considérable et admirablement choisis.

VENTES EN GROS ET EN DÉTAIL.

Veillez rendre une visite à mon Etablissement, 311 et 313 RUE ST. LAURENT, MONTRÉAL. L. N. DENIS.

**Huile de Pétrole.**

COMPAGNIE CANADIENNE DES TERRES ET DE MINES (Limitée)

Bureau principal: 22 MINING LANE, LONDRES, ANGLETERRE.

TRADE MARK.



RAFFINERIE DE PÉTROLE (STANDARD PETROLIA), ONTARIO.

D. CAMPBELL, AGENT, 13 Halle aux Blés, MONTREAL.

ROBERT B. MURRAY,

MARCHAND EN GROS DE PÉTROLE RAFFINÉ, D'HUILES LUBRIQUES, BENZOLE, GOUDRON, etc., 36 Rue Lemoine, MONTRÉAL.

Toujours en magasin toutes les meilleures marques d'Huiles de Charbon. Le plus haut prix payé pour les barils vides.

**Scieries à Vapeur.**

SCIERIES À VAPEUR

DE

J. McD. CAMPBELL & C<sup>ie</sup>.

Ci-devant MOULINS DOUGLAS

472 Rue William, (McCord ouest.)

Bois de service scié et plané à ordre.

J. McD. CAMPBELL.

ALPH. HOULE.

**Garde-Magasins.**

EMMAGASINAGE EN ENTREPOT OU FRANCO DE DROITS.

FRED. CASTLE,

65, RUE DE LA COMMUNE,

Vis-à-vis le Bassin du Canal,

MONTRÉAL.

**Hotels.**

HOTEL RIVARD,

No. 64 RUE ST. GABRIEL, MONTRÉAL.

DES VOITURES transporteront les voyageurs des bateaux et des chemins de fer à l'Hôtel. Table des mieux servis.

**SALLE D'ENCAN DE TORONTO**

Etablie en 1834.

F. W. COATE & C<sup>ie</sup>.

AGENTS DE MANUFACTURES

**ENCANTEURS**

ET

MARCHANDS COMMISSIONNAIRES

RUE KING

TORONTO.

**Pharmaciens.**

LE

**VERDICT DU PEUPLE**

LA MACHINE A COUDRE

DE

**GARDNER.**

Est reconnue par les meilleurs juges du pays, pour être la meilleure Machine à point noué pour Famille et pour les Manufactures, qui ait été présentée au public.

Ces MACHINES ont obtenu les prix suivants en compétition avec les meilleures Machines de ce pays:—

Liste de Prix pour 1871.

Premier prix à Toronto—Premier prix à Londres, à l'Exposition du Great Western—Premier prix à Guelph, à l'Exposition du Great Central—Premier prix à Ste. Catharine, Comté de Lincoln—Premier prix à Chatham, Comté de Kent—Premier prix à Waterloo, Comté de Waterloo—Premier prix à Orangeville, Comté de Simcoe—Premier prix à Mono, Comté de Peel—Premier prix à Caledon, Comté de Simcoe—Premier prix à Welland, Comté de Welland—Premier prix à Otterville, Comté d'Oxford—Second prix à l'Exposition Provinciale de Kingston, et Diplôme à Hamilton, et diverses autres Expositions de Comté.

Cette Machine peut ourler, border, broder, faire des rompis, piquer, rebatire, et coudre toutes les étoffes depuis les plus légères jusqu'aux cuirs les plus épais. PRIX: \$32, garantie pour 5 ans.

Ces Machines sont également vendues par paiements mensuels.

W. N. LLOYD,

Agent pour Montréal et les environs.

431,—Rue Notre-Dame,—431,

[COIN DE LA RUE DOLLARD.]

On demande des AGENTS pour les Comtés des environs de Montréal.

**Pharmaciens.**

LE SOTHÉRION

PAPIER PULMONAIRE ANTI-ASTHMATIQUE.

DIPLOMÉ.

Préparé par le Dr. POUTRIER, de la Faculté de Paris.

CE NOUVEAU REMÈDE, résultat de longues recherches et d'expériences multipliées est souverain contre les maladies des voies respiratoires, ces affections cruelles et terribles considérées jusqu'à ce jour comme incurables.

Depuis qu'il a commencé d'être en usage, des cures rapides dans des cas désespérés ont été obtenues, et un nombre considérable de certificats sont venus attester son efficacité; aussi chaque jour il prend une plus grande extension et bientôt il sera universellement connu.

Ce remède agit dans les maladies anciennes comme dans les maladies nouvelles; son administration est des plus simples et exempte de tout incon vénient.

Il guérit Asthme, Consommation, Bronchite, Toux nerveuse, Grippe, Coqueluche, Irritations de Poitrine et de Gorge, Insomnie, Palpitations de Cœur, Faiblesse de Constitution.

On peut donc à l'aide de ce remède incomparable dissiper l'accès le plus rebelle en huit ou dix minutes, et arriver, en continuant d'en faire usage, à la guérison des maladies énumérées.

Le Sothérior, Papier Pulmonaire Anti-Asthmatique se vend par paquets de 25 feuilles. Prix \$1.00.

On expédie contre remboursement ou contre un mandat sur la poste.

N. B.—Le Sothérior, Papier Pulmonaire Asthmatic étant breveté, toute contrefaçon sera poursuivie suivant la loi.

Dépôt Général—Pour la France, No. 14 rue de Castiglione, Paris; pour le Canada, chez le Dr. POUTRIER, Chirurgien Dentiste, 15 rue St. Jean, Québec.

Agents, pour la Puissance du Canada,

EVANS, MERCER & CO.,

Montréal.

**Graines.**

WM. EVANS,

GRAINETIER DU CONSEIL D'AGRICULTURE, Province de Québec.

ENTREPOT Agricole et Magasin de Graines du Canada.

Coin des Rues McGill et des Enfants Trouvés.

MARCHÉ STE. ANNE, MONTRÉAL.

**PRODUITS AGRICOLES DE TOUS GENRES.**

Graines de champs, de jardins, et de fleur, guano superphosphate et autres fertilisants.

Serres et ferme à graines à la Côte St. Paul, près Montréal.

Arbres fruitiers et d'ornements, tiges, roses, serres, plantes végétales, petits fruits, etc., etc.

**Les Marchands de la Campagne**

Sont priés de ne pas oublier la

**PHARMACIE PICAULT & FILS**

dans leurs achats du Printemps. Tous les articles sont de qualité supérieure et à des

**PRIX EXCESSIVEMENT BAS.**

AUSSÍ

GRAINES DE CHAMPS, DE JARDINS et de FLEURS toutes fraîches.

PICAULT & FILS,

PHARMACIENS CHIMISTES,

75, Rue Notre-Dame.

**EWING BROTHERS**

GRAINETIERS,

100, Rue McGill, MONTREAL,

Offrent en vente un assortiment choisi de GRAINES DE FERMES, DE JARDINS DE FLEURS, PLANTES BULBEUSES, PLANTES FLEURISSANTES, Etc., Etc., Ftc.

Une attention spéciale donnée au COMMERCE DE GROS.

Echantillons et prix donnés sur application.



**Assurances.**

**UNION COMMERCIALE COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LONDRES, ANGLETERRE.**  
*Capital, 2 Millions Stg. — Depot en Canada, \$160,000.*  
**FEU.**—On accorde des polices d'assurance sur grain et produits de la ferme, magasins d'entrepôts, demeures, magasins et Usines et leurs contenus.  
**VIE.**—Garantie parfaite et taux raisonnable.  
*Marques caractéristique—Economie dans l'administration et bonus libéraux.*  
 Voir exemples dans le prospectus.  
**MORLAND, WATSON & CIE.,**  
 Agents Généraux pour le Canada.  
**FRED. COLB, Secrétaire.**  
**A. TELLIER, Sous-Agent.**  
 Bureaux—385 & 387 Rue St. Paul.

**THE CITIZENS INSURANCE COMPANY OF CANADA**

**Capital Souscrit - - \$1,000,000**

**BUREAUX PRINCIPAUX ;**  
**175, Rue St. Jacques, Montreal.**

**DIRECTEURS :**

**SIR HUGH ALLAN**.....Président.  
**EDWIN ATWATER**.....Vice-Président.  
**HENRY LYMAN,**           **ADOLPHE ROY,**  
**NORTON P. CORSE,**      **C. J. BRIDGES,**  
**GEORGE STEPHENS.**

**RISQUES CONTRE LE FEU,**

Pris à des taux raisonnables sur toutes descriptions de Propriété, en ville et à la campagne. Bâtisses isolées et Constructions de Ferme pour Trois Ans ou plus à Taux. On prend aussi des Risques sur les Grains et Produits.

**RISQUES SUR LA VIE**

Avec ou sans Profits tous d'après le Nouveau Système et aux conditions les plus favorables.

**FIDELITE, GARANTIE**

Des Bons d'indemnité sont accordés contre les pertes causées par l'infidélité des employés. Les Bons de Fidélité de cette Compagnie sont acceptés par presque toutes les Compagnies de Chemins de Fer, Banque, Corporations Municipales et Compagnies Publiques de la Puissance, aussi bien que par le Gouvernement de la Province de Québec.

**ACCIDENTS.**

Des Polices sont données contre les accidents causant des injures corporelles ou pertes de vie, garanties de \$3 à \$5 par semaine pour incapacité temporaire provenant d'accidents ou le paiement de la somme principale assurée [ de \$500 à \$5,000 ] si l'injure cause la mort.

Cette Compagnie étant purement Canadienne et soutenue par les plus grands capitalistes et marchands de la ville de Montréal, à droit et sollicite le support du public Canadien.

On peut obtenir des Prospectus de chaque Département avec tous les détails en s'adressant aux Bureaux Principaux ou à aucun des Bureaux de la Compagnie.

**SA GRANDEUR MGR. DE MONTREAL** et les Messieurs suivants ont des parts dans cette Compagnie :

|                      |                     |
|----------------------|---------------------|
| Hon. Juge Berthelot, | A. Cantin,          |
| Hon. C. S. Rodier,   | Damase Masson,      |
| Hon. Henry Starnes,  | J. B. Rolland,      |
| John Pratt,          | J. B. Beaudry,      |
| Fr. J. Barbeau,      | Dr. Trudel,         |
| P. M. Galarneau,     | N. Villeneuve,      |
| V. Hudon,            | N. Valois,          |
| E. Hudon,            | P. A. A. Dorion,    |
| P. A. Fauteux,       | J. F. Sincennes,    |
| R. Bollemaro,        | J. L. Cassidy,      |
| L. J. Bellevue,      | Cassidy et Lablanc, |
| Alphonse Desjardins, | A. Jodoin, Fils,    |

Et plusieurs autres citoyens bien connus de Montréal.

**GEORGE B. MUIR,**  
 Gérant du Département du Feu,  
**EDWARD STARK,**  
 Directeur-Gérant,  
 Département des Garanties sur la Vie et sur les Accidents.  
 Montréal, 21 Mars 1872.

**Assurances.**

**ETAT FINANCIER**  
 DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE  
**ANDES,**  
 25 Octobre 18 1.  
 Argent en mains, à la banque et en transit \$256,034.43  
 Bonds des Etats-Unis, Etat, Ville et Comté, valeur actuelle..... \$300,073.34  
 Bonds du chemin de fer, valeur actuelle... 8,900.00  
 Prêts collatéraux..... 99,500.00  
 Intérêts accumulés..... 49,000.00  
 Premiers hypothèques..... 697,196.53  
 Billets recevables..... 9,347.66  
 Comptes courants primes et balances entre les mains des agents..... 38,096.50  
 Montant des actionnaires par cotisation... 500,000.00  
 Total de l'actif..... \$2,078,148.46

**PERTES DE CHICAGO.**  
 \$850,000  
**EN COURS DE REGLEMENT.**

**J. B. BENNETT.**  
*Président.*  
**N. P. HARRINGTON, Agent,**  
 235 Rue St. Jacques.

**CANADA LIFE ASSURANCE COMPANY.**

CETTE INSTITUTION établie depuis 1847 est depuis longtemps placée hors des dangers des premières années d'une Compagnie d'Assurance.

**SON AMPLE CAPITAL, SES FONDS,** et l'administration qui est confiée à des personnes d'une expérience consommée offrent des **GARANTIES INCONTESTABLES** aux assurés.

Ces traits caractéristiques et la **MODICITÉ DE SES TAUX**

font de cette institution qu'elle n'est surpassée on avantages par aucune autre. On peut obtenir en s'adressant soit aux agences, soit aux bureaux de la Compagnie, des copies détaillées du dernier rapport, les tables des taux des différents systèmes d'assurances.

**BUREAUX à MONTRÉAL: 196 Rue St. Jacques.**  
**R. POUNALL,**  
*Agent Général.*  
**BUREAUX à HALIFAX: 25 Prince Street,**  
**J. W. MARLIG, Agent Général.**

**Marchands de Farines.**

**BOYER, HUDON & CIE.,**  
*Successors de LOUIS BOYER & CIE.,*  
**MARCHANDS DE**  
**GRAINS ET FARINES,**  
**PROVISIONS et EPICERIES,**  
**L. ALPHONSE BOYER,**  
**FRANÇOIS HUDON,**  
**CHARLES BOYER.**  
**MONTRÉAL.**

**HOSPICE LABELLE & CIE.,**  
**MARCHANDS DE**  
**FARINES, GRAINS ET PROVISIONS,**  
**No. 10, Rue du Port,**  
**MONTRÉAL.**

**KIRKWOOD & MORE,**  
**MARCHANDS DE**  
**CEREALES, FARINES, POISSONS et HUILES de POISSON,**  
**26 Rue des Enfants Trouvés,**  
**MONTRÉAL.**

**ADOLPHE GERMAIN,**  
**AVOCAT,**  
**SOREL, District de Richelieu.**  
 M. GERMAIN se charge de toutes collections et d'affaires légales dans le district de Richelieu.

**Ferronnerie et Quincaillerie.**

**C. H. LETOURNEUX,**  
**IMPORTATEUR de FERRONNERIE, QUINCAILLERIE, COUPELLERIE, &c., &c.,**  
 261 à 265 Rue St. Paul, (coin de la ruelle Vaudrouil)  
**MONTRÉAL.**

**MAGASIN CANADIEN DE FERRONNERIES**

**H. BELIVEAU,** Importateur de FERRONNERIES et Fabricant de FERBLANTERIES, **ENSEIGNE DE L'ÉGOÛNE et du CADENAS,** Nos. 193 et 195 Rue St. Paul, MONTRÉAL. Assortiment complet d'Huiles, Térébentine, Peintures de toutes sortes. Vires de toutes grandeurs, Vernis, etc.—Aussi: **POELES DOUBLES** à un ou deux fourneaux, **POELES DE CUISINE** à charbon et à bois, de fantaisie et autres.

*ETABLÉ EN 1869.*



**J. T. Le TOURNEUX,**

**IMPORTATEUR DE**  
**PEINTURES DE TOUTES COULEURS**  
**HUILES, VERNIS,**  
**VERRES à VITRES, MASTIC,**  
**LAMPES, PINCEAUX,**  
**CHEMINEES, ETOUPE,**  
**COLTAR, &c., &c.**

**VITRES, GLACES DE MIROIRS ET VITRES DE COULEUR**  
 TAILLÉES À DEMANDE.

**RECETTES POUR TEINDRE, &c.**

Soul agent pour la Puissance du Canada de la Graisse Patentée de Dossors pour Essieux.

**No. 250, Rue St. Paul, Montreal,**

Enseigne de la Lampe, Pinceau et Baril de Peinture.

**Marchands de Poissons.**

**JAMES C. GORDON,**  
**MARCHAND EN GROS DE POISSON DE TOUTES SORTES,**  
 Fraie, Salé, Fumé, Séché, Salé vert, en Saumure, et de CONSERVES ALIMENTAIRES, d'HUILES de MORUE et de LOUP MARIN, des célèbres HUILES de MALPEQUE.  
**FINNAN HADDIES** toujours en mains.  
*Entrepot des Pêcheries Moisie—31 St. Nicholas,*  
**MONTRÉAL.**

**LE BULLETIN DE NEW YORK**

**JOURNAL FINANCIER, COMMERCIAL ET D'EMIGRATION**  
 PARAIT TOUS LES LUNDIS.

**ABONNEMENT POUR LE CANADA :**  
 Un an.....\$8.00  
 Six mois..... 4.50

Les communications relatives au journal et les remises de valeurs devront être adressées au Directeur du Bulletin de New York, 48 Broad Street, ou au Bureau du *Négociant Canadien*, bâties de la *Gazette* à Montréal.